# Ministère des Régions

**Rapport annuel 1999-2000**

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

Le texte de cette publication a été rédigé par
le ministère des Régions.

Note: Dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, boulevard Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-19457-1
ISSN 1492-4250

© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielle, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

101-05904/

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Régions pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2000.

Ce rapport décrit les diverses activités et les principales réalisations du ministère au cours de cette période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Régions,

Jean-Pierre Jolivet

Monsieur Jean-Pierre Jolivet
Ministre des Régions

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Régions pour l'exercice financier 1999-2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre des Régions,

Lise Denis

# Table des matières


## Chapitre 1 : Le ministère des Régions 9

1.1 La loi constitutive 9

1.2 Le rôle et la mission 9

1.3 La structure administrative et l'organisation 9

1.4 L'effectif 9

1.5 La structure budgétaire 1999-2000 10

## Chapitre 2 : L'organisation du ministère 13

2.1 Le Secrétariat du ministère 13

2.2 Le sous-ministériat à la planification, aux programmes et à la gestion 13

2.3 Le sous-ministériat à la ruralité, aux communications et aux ententes intergouvernementales 15

2.4 Les quinze bureaux régionaux 17

## Chapitre 3 : La planification stratégique 19

## Chapitre 4 : Les principales réalisations du ministère 21

4.1 Le partenariat avec les milieux locaux : les centres locaux de développement 21

4.1.1 La mission et les responsabilités 21

4.1.2 Le fonctionnement 21

4.1.3 Les outils financiers 21

4.2 Le partenariat avec les milieux régionaux : les conseils régionaux de développement 22

4.2.1 La mission et les responsabilités 22

4.2.2 Le fonctionnement 22

4.2.3 Les mécanismes de concertation et de partenariat 22

4.2.4 Le Fonds de développement régional 23

4.2.5 La Table Québec-régions 23

4.3 Le partenariat avec les milieux ruraux 24

4.3.1 Le cadre de référence en matière de ruralité 24

4.3.2 Les mesures de soutien au développement rural 24

4.4 Les partenariats gouvernementaux 24

4.4.1 Les comités interministériels 24

4.4.2 Les conférences administratives régionales 25

4.5 Les autres programmes 26

4.5.1 Le Fonds conjoncturel de développement 26

4.5.2 Les fonds régionaux de solidarité 26

4.5.3 Le Plan de relance de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 26

4.5.4 La diversification économique des régions 26

4.6 Les autres réalisations du ministère 26

4.6.1 L'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* 26

4.6.2 L'application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* 27

4.6.3 L'application de la *Loi sur le tabac* 27

## Chapitre 5 : Les activités du ministère en région 29

5.1 Les réalisations communes à toutes les régions 29

5.2 Les réalisations spécifiques à chaque région 32

Bas-Saint-Laurent (01) 32

Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) 32

Capitale Nationale (03) 33

Mauricie (04) 33

Estrie (05) 34

Outaouais (07) 34

Abitibi-Témiscamingue (08) 34

Côte-Nord (09) 35

Nord-du-Québec (10) 36

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11) 37

Chaudière-Appalaches (12) 38

Lanaudière (14) 38

Laurentides (15) 39

Montérégie (16) 40

Centre-du-Québec (17) 40

Annexe 1 : Budget des conseils régionaux de développement et du Fonds de développement régional 43

Annexe 2 : Centres locaux de développement – source de financement 1999-2000 45

Annexe 3 : Mesures de soutien au développement rural 47

Annexe 4 : Répartition interrégionale des ententes spécifiques en vigueur et signées en 1999-2000 49

Annexe 5 : Liste des bureaux régionaux du ministère des Régions 51

Annexe 6 : Liste des conseils régionaux de développement 53

Annexe 7 : Liste des centres locaux de développement 55

# Chapitre 1 : Le ministère des Régions

## 1.1 La loi constitutive

Le ministère des Régions a été créé en vertu de la *Loi sur le ministère des Régions* (L.R.Q., chapitre M-25.001) sanctionnée le 19 décembre 1997. Le 1er avril 1998, le ministère des Régions, sous la responsabilité du ministre des Régions, remplace le Secrétariat au développement des régions.

## 1.2 Le rôle et la mission

Le ministère a pour mission, d'une part, de susciter et de soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État et, d'autre part, d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales touchant le développement local et régional.

Les principales responsabilités confiées au ministère sont les suivantes :

- élaborer et proposer au gouvernement des orientations et des politiques favorables au développement local et régional et en superviser la réalisation;
- apporter, dans le cadre des orientations et des politiques gouvernementales, un soutien financier ou technique à la réalisation d'actions visant le développement local et régional;
- favoriser l'élaboration et la conclusion d'ententes notamment entre les conseils régionaux de développement et les ministères et organismes gouvernementaux;
- conclure des ententes relatives au développement local et régional avec un gouvernement autre que celui du Québec ou l'un de ses ministères ou organismes, ou avec une organisation internationale ou l'un de ses organismes;
- réaliser ou faire réaliser des recherches, des études et des analyses;
- conseiller le gouvernement, ses ministères et organismes sur toute question relative au développement local et régional;
- assumer toute autre responsabilité que lui confie le gouvernement.

## 1.3 La structure administrative et l'organisation

Le ministère des Régions est placé sous la responsabilité administrative de la sous-ministre des Régions. Il est doté, au 31 mars 2000, d'une structure composée des entités suivantes :

- le Secrétariat du ministère;
- le sous-ministériat à la planification, aux programmes et à la gestion;
- le sous-ministériat à la Ruralité, aux Communications et aux Ententes intergouvernementales;
- quinze bureaux régionaux, chacun étant dirigé par un sous-ministre adjoint (les bureaux régionaux de Laval et de Montréal relèvent du ministère des Affaires municipales et de la Métropole).

L'organigramme, présenté en pages centrales, illustre la structure administrative du ministère des Régions.

## 1.4 L'effectif

**Effectif du ministère des Régions au 31 mars 2000**

| **070 Ministère des Régions**<br>**819 Fonds de développement régional** | **Total de l'effectif[1]** | |
|---|---|---|
| | **Nombre** | **%** |
| Cadres supérieurs | 23 | 12,9 |
| Cadres intermédiaires | — | — |
| Professionnels | 79 | 44,1 |
| Personnel de bureau, techniciens et assimilés | 64 | 35,9 |
| Ouvriers | 1 | 0,4 |
| Autres catégories[2] | 12 | 6,7 |
| **TOTAL** | **179** | **100** |

1 Le nombre total de l'effectif inclut le personnel occasionnel en poste au 31 mars 2000

2 Personnel de cabinet et stagiaires

## 1.5 La structure budgétaire 1999-2000

Les budgets du ministère des Régions sont présentés dans le *Livre des crédits* au programme 01 « Mesures de soutien au développement local et régional ». Ce programme vise à susciter et à soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées dans le cadre d'un partenariat avec l'État. Il cherche à accroître l'efficacité des initiatives visant le développement local et régional en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien à l'entrepreneuriat. Ce programme est aussi affecté à la conception des orientations et des politiques favorables au développement local et régional et à la coordination des ministères et des organismes gouvernementaux pour faciliter l'élaboration et la réalisation de ces orientations et politiques.

**BUDGET 1999-2000**
**PROGRAMME 01 Mesures de soutien au développement local et régional**

| DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME | | CRÉDITS MODIFIÉS (000 $) | % |
|---|---|---|---|
| ÉLÉMENT 1 : | GESTION INTERNE ET SOUTIEN<br>Cet élément regroupe les frais d'administration du ministère des Régions et vise à coordonner et à diriger les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des affaires régionales. | 15 873,2 | 8,7 |
| ÉLÉMENT 2 : | MESURES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL GÉRÉES PAR LES PARTENAIRES<br>Les fonds alloués à cet élément de programme permettent de financer les activités suivantes :<br>— Fonctionnement des conseils régionaux de développement (CRD)<br>— Fonds d'aide à l'entreprise (FAE)<br>— Fonds d'interventions régionales (FIR)<br>— Économie sociale (CRD)<br>— Société de diversification économique de l'Outaouais (SDÉO)<br>— Fonctionnement et économie sociale (CLD)<br>— Volet jeunes (CLD)<br>— Fonds local d'investissement (FLI)<br>— Enfance et famille<br>— Société de diversification économique des régions (SDÉR)<br>— Projets structurants à rayonnement régional<br>— Sommet du Québec et de la Jeunesse (CRD)<br>— Affectation à un fonds spécial | 136 422,3 | 74,9 |
| ÉLÉMENT 3 : | MESURES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL GÉRÉES PAR LE MINISTÈRE<br>Les fonds alloués à cet élément de programme permettent de financer les activités suivantes :<br>— Fonds conjoncturel de développement (FCD)<br>— Fonds régionaux de solidarité (FRS)<br>— Soutien au développement des milieux ruraux<br>— Soutien à l'économie sociale<br>— Provision pour créances douteuses (crédits permanents)<br>— Pertes du Fonds d'aide à l'entreprise (FAE) | 27 549,0 | 15,1 |
| ÉLÉMENT 4 : | PROVISION POUR AUGMENTER TOUT CRÉDIT POUR LA RÉALISATION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL<br>Cette provision a pour objectif de permettre un assouplissement de la gestion financière en favorisant des réaménagements budgétaires par des transferts de fonds d'un élément de programme à un programme d'un ministère pour des projets de développement régional. Ces aménagements peuvent également consister à rapatrier des fonds déjà transférés à un ministère pour les redistribuer à un autre ministère maître d'œuvre dont l'urgence des projets et la capacité sont démontrées. | 0,1 | 0,0 |
| ÉLÉMENT 5 : | PLAN DE RELANCE DE LA GASPÉSIE | 2 379,9 | 1,3 |
| **CRÉDITS TOTAUX** | | 182 224,5 | 100,0 |
| * MOINS : | CRÉDITS PERMANENTS<br>*Loi sur l'administration financière*<br>(L.R.Q., c. A-6)<br>Éléments 1 et 3 | 5 296,9 | 2,9 |
| **CRÉDITS VOTÉS** | | **176 927,6** | **97,1** |

# Chapitre 2 : L'organisation du ministère

## 2.1 Le Secrétariat du ministère

Le Secrétariat du ministère coordonne les activités des instances décisionnelles du ministère et assure le lien avec le cabinet. De plus, il entretient avec les autres ministères et les secrétariats des comités ministériels les relations nécessaires au suivi des dossiers du ministère. Le Secrétariat assume également la préparation et le secrétariat des rencontres de la Table Québec-régions (TQR) et il maintient des relations constantes avec les partenaires du réseau des organismes de concertation et de développement.

Le Secrétariat du ministère planifie et organise les rencontres du Comité de coordination des opérations (CCO) et de la Table des sous-ministres adjoints, ainsi que les rencontres statutaires avec le ministre, et en assure le suivi. Il coordonne aussi les rencontres statutaires avec les associations et les organismes partenaires. Le Secrétariat est responsable des activités de vérification et de suivi des dossiers acheminés pour la signature de la sous-ministre et du ministre. En outre, il assure le suivi des requêtes d'avis juridiques adressées à la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires municipales et de la Métropole qui joue un rôle-conseil pour le ministère des Régions.

Enfin, le Secrétariat assume la responsabilité de la gestion documentaire et coordonne les activités de la vérification interne. Au cours de l'exercice 1999-2000, un système de gestion des documents et de la correspondance a été élaboré et mis en place; trois activités de vérification interne ont été réalisées à la demande des autorités ministérielles.

## 2.2 Le sous-ministériat à la planification, aux programmes et à la gestion

Le sous-ministériat à la planification, aux programmes et à la gestion supervise le processus de planification stratégique du ministère, assure l'élaboration des politiques et des programmes, collige et rend disponible l'information stratégique et opérationnelle. Il fournit aussi l'expertise en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles de même qu'en matière de conception et d'implantation de processus de gestion conformes aux orientations gouvernementales au regard de la modernisation de la gestion publique. Par l'intégration de ces diverses fonctions, le sous-ministériat favorise la synergie entre les différentes unités administratives du ministère et assure la cohérence entre les politiques gouvernementales, les objectifs à long terme du ministère, les plans d'action annuels et les moyens requis pour leur mise en œuvre.

Le sous-ministériat à la planification, aux programmes et à la gestion assume des mandats dans deux champs de compétence, soit « les politiques et programmes » et « les services à la gestion ».

Au regard des « politiques et programmes », deux services sont mis en place :

### *Le Service des politiques et analyse*

Ce service a pour principal mandat d'élaborer et de proposer des politiques afin de favoriser le développement local et régional. Il analyse le contenu des politiques ministérielles sectorielles au regard notamment de l'harmonisation et de la cohérence de l'action gouvernementale en région. Il participe à divers comités interministériels et produit des avis sur différents projets soumis au gouvernement. Il assume les fonctions de recherche et de prospective en matière de développement local et régional.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le Service des politiques et analyse a notamment réalisé les activités suivantes :

- production d'avis et d'analyses concernant plusieurs politiques ministérielles et gouvernementales;
- rédaction du plan stratégique ministériel;
- élaboration d'un mémoire sur la régionalisation adopté par le Conseil des ministres le 9 février 2000 afin de renforcer la politique de régionalisation :
  - ➢ renforcement de la TQR où les ministères seront invités à soumettre leurs projets majeurs de régionalisation avant leur mise en œuvre;
  - ➢ réforme des conférences administratives régionales (CAR) où sont précisées leur composition, leur mission et leurs responsabilités;
  - ➢ consolidation des ententes spécifiques comme outil privilégié de régionalisation de l'action gouvernementale;
  - ➢ participation à l'élaboration de divers plans et mesures visant à consolider le développement des régions;

- participation à plus de 20 comités interministériels où sont prises en compte les problématiques locales et régionales.

Au cours de l'exercice 1999-2000, les principales activités du service en matière de recherche et prospective ont été les suivantes :

- la mise en place d'un programme de recherche dans le domaine du développement local et régional en vue de réaliser des projets de recherche, de partage de compétences et autres productions reliées aux interventions du ministère. Ces travaux, dans le cadre d'une perspective de recherche, sont réalisés par des équipes de chercheurs des établissements de l'Université du Québec, tout en faisant appel au besoin, à des chercheurs d'autres universités;
- le développement des données de référence pour assurer la mise en place de tableaux de bord et le suivi du développement socio-économique des territoires;
- l'exploitation des banques de données sur la composition des organismes partenaires du ministère, par exemple le conseil d'administration des centres locaux de développement (CLD) et des conseils régionaux de développement (CRD).

### *Le Service de soutien à la gestion des programmes*

Ce service est responsable, en collaboration avec les directions régionales et les unités centrales du ministère, de la conception de programmes et de mesures visant le développement local et régional, de leur planification et de l'élaboration de leur cadre normatif. À cet égard, il conçoit différents guides ou autres documents de mise en œuvre et assure la formation du personnel concerné. Il assiste les directions régionales en ce qui a trait à l'application des programmes et des mesures ainsi qu'au suivi des ententes conclues entre le ministère et ses partenaires.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le service a fourni aux diverses instances concernées du ministère le soutien nécessaire à l'application et au suivi de ses divers programmes de transfert. Il a également amorcé une réflexion quant à la mise en place d'un cadre de gestion de l'ensemble des programmes dans le but d'en assouplir les modalités de gestion. Ce service a notamment coordonné les opérations nécessaires à :

- la mise en place du plan de relance de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- le renouvellement des ententes de gestion conclues avec les 103 CLD et les 15 CRD sous la responsabilité du ministère des Régions;
- la mise en place de la mesure spéciale destinée aux entreprises d'économie sociale ainsi que la mesure de suivi *Jeunes promoteurs*.

Au regard des « services à la gestion », quatre services sont mis en place :

### *Le Service des ressources financières*

Ce service est chargé de la planification, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des ressources financières du ministère. Il soutient les gestionnaires dans l'élaboration et la mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle budgétaire. De plus, il est responsable de la formation du personnel du ministère en ce qui concerne la gestion financière.

Pendant l'exercice 1999-2000, le service a poursuivi la mise en place des outils et des rapports de gestion relatifs au budget et aux dépenses pour aider et conseiller les dirigeants du ministère en matière de ressources financières. De plus, des cours de formation ont été donnés au personnel en région dans le but d'améliorer ses connaissances du système d'information de gestion budgétaire et comptable du gouvernement.

Le Service des ressources financières a pour principales responsabilités :

- de préparer, de suivre et de contrôler le budget de dépenses et d'investissements du ministère;
- de participer à la préparation du plan annuel de dépenses et à la définition des orientations stratégiques du ministère;
- d'exécuter les opérations reliées à la vérification de la conformité des dépenses;
- d'effectuer la comptabilisation des revenus, des dépenses, des actifs et des passifs, incluant la validation des états financiers du ministère, de calculer la provision pour créances douteuses, de confirmer les créances, de procéder à l'ouverture et à la fermeture des systèmes, à la saisie, à l'analyse et à la validation des données financières, aux conciliations et aux régularisations requises;
- de préparer, avec l'appui des directions concernées, les renseignements et les dossiers nécessaires pour informer les membres de la commission parlementaire chargée d'étudier et d'approuver les crédits du ministère de même que pour répondre à leurs interrogations;
- de préparer des projets de CT à incidence budgétaire, d'assurer les communications et de répondre en matière financière aux demandes des organismes centraux tels que le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère des Finances et le Contrôleur des finances.

### *Le Service des ressources matérielles*

Ce service est responsable de l'acquisition de biens et de services pour les unités administratives du ministère. De plus, il fournit aux gestionnaires des services-conseils ainsi que le soutien technique requis pour l'octroi des contrats de services professionnels, la gestion immobilière, les télécommunications, l'approvisionnement et les services auxiliaires, le courrier, la messagerie et la manutention.

L'exercice financier 1999-2000 a été marqué, d'une part, par le développement d'outils particuliers de gestion en matière de télécommunications et de gestion contractuelle et, d'autre part, par la réalisation de travaux d'aménagement pour les régions de Chaudière-Appalaches, des Laurentides et de Lanaudière.

### *Le Service des ressources humaines*

Ce service est responsable de toutes les activités reliées à la gestion du personnel du ministère. Il conseille et soutient la direction du ministère, les gestionnaires et le personnel en leur offrant une expertise et des services-conseils en matière de gestion des ressources humaines et de développement de l'organisation. Plus particulièrement, le service doit mettre en œuvre des politiques et des procédures en vue d'accueillir et d'intégrer le nouveau personnel du ministère et de maintenir des conditions qui favorisent son épanouissement et sa participation à l'atteinte des objectifs fixés par le ministère.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le Service des ressources humaines a été principalement actif dans le domaine de la dotation des postes, de l'élaboration des politiques ministérielles, de la poursuite des travaux du comité ministériel de l'organisation du travail et de l'application des mesures de départ à la retraite. Sa participation a également été requise pour les travaux d'élaboration du plan ministériel d'organisation administrative ainsi que pour ceux de la planification stratégique. Au niveau gouvernemental, le service a participé à certains comités interministériels sur la préparation de projets structurants, notamment en matière de nouvelle classification, de modernisation de la fonction publique et autres.

### *Le Service des ressources informationnelles*

Le Service des ressources informationnelles fournit au ministère les supports modernes en matière de technologie de communication et de plate-forme d'information de gestion. Il assure de plus la sécurité de l'information électronique et la protection des actifs informationnels. Enfin, il aide le ministère à faire le suivi et l'évaluation de programmes.

L'année financière 1999-2000 s'est déroulée sous le signe du changement. Les ressources nécessaires ont été attribuées et une nouvelle équipe de travail a été constituée. Plusieurs procédures ont été mises en place afin d'organiser le travail à l'intérieur du service, entre autres la mise sur pied d'un centre d'assistance à la clientèle.

Durant l'exercice financier 1999-2000, les travaux informatiques ont porté particulièrement sur l'adaptation des systèmes et des équipements au passage de l'an 2000. Deux nouveaux systèmes de gestion ont aussi été créés, soit le système de suivi de correspondance décentralisé et l'Intranet ministériel. De plus, le site Internet du ministère s'est enrichi d'un concept visuel plus dynamique. Des travaux préliminaires ont été réalisés en collaboration avec l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ) afin de développer des outils d'aide à la gestion des CLD.

Les travaux de planification ont porté sur la révision de l'architecture réseau afin d'améliorer l'accessibilité, la fiabilité et la sécurité du réseau en place. Les premières phases de révision de l'architecture de télécommunication et de réseau ont permis d'identifier les zones sensibles et les solutions à apporter pour corriger la situation.

## 2.3 Le sous-ministériat à la ruralité, aux communications et aux ententes intergouvernementales

La sous-ministre adjointe à la ruralité, aux communications et aux ententes intergouvernementales a pour responsabilité la mise en œuvre de dossiers spécifiques pour le ministère dans un contexte de gestion de projets.

Pendant l'exercice 1999-2000, sept projets ont été ainsi rattachés à des mandats précis de la sous-ministre adjointe à la ruralité, aux communications et aux ententes intergouvernementales. Il s'agit de la ruralité, des relations intergouvernementales (Canada-Québec), de la coopération internationale, du Sommet du Québec et de la jeunesse, de l'économie sociale et de la condition féminine et enfin de la relance de l'emploi durable dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, en ce qui a trait à la ruralité, le ministère a produit un cadre de référence intitulé *Pour une occupation dynamique du territoire* qui fut adopté par le Conseil des ministres en octobre 1999. Ce document a fait l'objet d'une consultation dans toutes les régions du Québec. L'élaboration de ce document ministériel a nécessité la participation de deux comités de travail : le groupe de travail interministériel sur la ruralité et un groupe de travail interne au ministère des Régions.

Le dossier prioritaire de la ruralité a aussi nécessité le suivi de cinq mesures spécifiques aux milieux ruraux.

En matière de relations intergouvernementales, l'année financière 1999-2000 a été marquée par la participation à la négociation d'une entente avec le gouvernement fédéral portant sur les interventions de ce dernier dans le respect des orientations de la *Politique de soutien au développement local et régional.*

Le dossier de la coopération internationale a gravité autour des projets de coopération avec la Tunisie et la France.

Une entente cadre de trois ans entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République tunisienne portant sur la coopération en matière de développement des collectivités régionales et locales a été signée à Tunis, le 5 mai 1999, par le ministre des Régions et le ministre tunisien du Développement économique.

Le ministère des Régions et le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles de France (CNASEA) ont présenté conjointement en novembre 1998 un projet de coopération à la Commission permanente de coopération franco-québécoise sur le thème des *Politiques publiques de développement rural.* Dans ses grandes lignes, ce projet visait à mettre en place une plate-forme de collaboration entre les deux institutions publiques aux fins d'échanges d'information, de transfert d'expertises et de compétences et de concertation franco-québécoise sur certains enjeux, dont celui de l'adaptation des politiques publiques de développement local. Ce projet a été retenu par la Commission permanente pour un financement portant sur deux années, soit pour 1999 et 2000.

Le ministère des Régions a participé activement aux travaux préparatoires du Sommet du Québec et de la jeunesse ainsi qu'au Sommet comme tel, afin de faire valoir l'importance de la dimension régionale. Le ministère fut membre du comité interministériel mis en place par le secrétariat du Sommet. De plus, avec l'appui de ses bureaux régionaux, il a soutenu le secrétariat du Sommet et les CRD dans la tenue des ateliers régionaux préparatoires au Sommet. Plus de 6 000 personnes, dont 4 000 jeunes, ont pu s'exprimer dans leur région respective sur les grands enjeux du Sommet.

Deux grandes conclusions du Sommet concernent le développement local et régional :

- les politiques et les interventions à l'endroit des jeunes doivent tenir compte des particularités et des besoins régionaux;
- les partenaires locaux et régionaux doivent être mis à contribution dans la définition et la mise en application des différentes mesures retenues.

Concrètement, le ministère des Régions sera associé étroitement à l'élaboration de la politique jeunesse. L'enveloppe budgétaire du réseau des CLD a été bonifiée en vue de soutenir l'entreprenariat jeunesse et une partie du Fonds jeunesse (15 M$), mis en place lors du Sommet, sera régionalisée et gérée par les forums jeunesse régionaux en collaboration avec les CRD.

Dans le domaine de l'économie sociale, la concertation avec le secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et le Chantier de l'économie sociale a permis la mise en place de mesures en vue de consolider les entreprises d'économie sociale. Le ministère a aussi participé au développement d'une mesure d'économie sociale en gestion des matières résiduelles au ministère de l'Environnement et à son arrimage avec les CLD.

En ce qui a trait au dossier de la condition féminine, au cours de l'exercice 1999-2000, le ministère a assuré la coordination des activités régionales de mise en œuvre de la cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine portant sur *La place des femmes dans le développement des régions* en vertu d'une entente de collaboration intervenue le 27 mars 1997 entre le Secrétariat à la condition féminine et le ministère des Régions. À cet égard, le ministère a constitué un réseau des responsables du dossier de la condition féminine des bureaux régionaux du ministère.

Les principales activités en matière de condition féminine au cours de l'exercice 1999-2000 ont été les suivantes :

- coordination et animation du Réseau des responsables du dossier de la condition féminine du ministère des Régions et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole;
- participation au réseau des répondantes en condition féminine du gouvernement coordonné par le Secrétariat à la condition féminine;
- production du bilan triennal 1997-2000 des interventions du ministère dans la mise en œuvre de la cinquième orientation gouvernementale en matière de condition féminine.

Enfin, le sous-ministériat a eu pour responsabilité de mener à terme le mémoire au Conseil des ministres sur la relance de l'emploi durable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec le sous-ministre adjoint de la région concernée. Le

mémoire a requis la concertation de nombreux ministères et organismes dans le domaine de l'économie et de l'emploi.

### *Le Service des communications*

Le Service des communications relève de la sous-ministre adjointe à la ruralité, aux communications et aux ententes intergouvernementales. Ce service a pour fonction de conseiller la haute direction en matière de stratégies et de techniques de communication et d'assurer l'harmonisation dans la transmission des messages entre le ministère et ses partenaires locaux et régionaux ainsi que ses différents publics. Il exerce également une fonction de réalisation au regard des moyens et des outils nécessaires à la mise en œuvre des stratégies et des programmes de communication. Enfin, cette unité administrative assure un soutien particulier auprès des bureaux des sous-ministres adjoints en région, notamment dans l'organisation d'expositions.

Les principales activités du Service des communications pour l'exercice financier 1999-2000 ont été les suivantes :

- rédaction, publication et diffusion de différents documents, guides et outils d'information à l'intention des clientèles du ministère :
  - *Cadre de référence de la Politique de la ruralité : Pour une occupation dynamique du territoire*;
  - bulletin spécial *InfoDéveloppement* sur le développement rural;
  - politique linguistique du ministère des Régions.
- organisation d'événements médiatiques, de conférences de presse, d'expositions et préparation de notes de discours et de communiqués;
- coordination de la publicité institutionnelle diffusée dans certains médias nationaux et régionaux ainsi que dans certaines revues spécialisées (économie sociale);
- production d'outils techniques d'information :
  - gestion, suivi et mise à jour du site Internet du ministère des Régions;
  - publication d'un bulletin bimensuel d'information intitulé *InfoDéveloppement*. Cet outil d'information s'adresse aux partenaires du ministère, soit les CRD et les CLD, au personnel du ministère des Régions, aux ministres et aux députés ainsi qu'aux membres des CAR. Il vise à informer les partenaires du ministère sur la mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional*, sur les décisions ministérielles et sur toute autre activité pertinente mise sur pied par le ministère ou en collaboration avec ses partenaires locaux et régionaux.

Le Service des communications assure également le suivi des dossiers de la protection des renseignements personnels et de l'application de la politique linguistique.

## 2.4 Les quinze bureaux régionaux

Le ministère des Régions assure dans chaque région, à l'exception des régions de Montréal et de Laval, qui relèvent du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, une présence administrative auprès des intervenants régionaux et du réseau de ses partenaires des paliers local et régional. Dans chacune des régions du Québec, un sous-ministre adjoint est responsable d'assurer la signature d'une entente cadre de développement. Il favorise l'élaboration et la mise en application d'ententes spécifiques de régionalisation et assure le suivi des programmes ou mesures de soutien au développement local et régional, lesquels sont gérés en concertation avec les CRD et les CLD.

Le sous-ministre adjoint intervient au besoin pour harmoniser l'action des divers intervenants gouvernementaux et institutionnels en région. Il assume la présidence de la CAR et coordonne, le cas échéant, les consultations proposées par les ministères et organismes sectoriels auprès des intervenants régionaux. Au cours de l'exercice 1999-2000, il a participé activement aux activités de consultation des forums jeunesse régionaux et aux activités des tables régionales des aînés. Il supervise les différentes initiatives régionales associées à la cinquième orientation gouvernementale en matière de condition féminine portant sur *La place des femmes dans le développement des régions*. Il a également été associé aux activités des CLD dans chaque territoire de municipalité régionale de comté (MRC).

Enfin, le sous-ministre adjoint participe à l'application de certaines mesures de développement régional dont la gestion a été confiée à des partenaires régionaux. C'est le cas par exemple du Fonds d'aide aux entreprises (FAE), du Fonds régional de solidarité (FRS), du Fonds de lutte contre la pauvreté (FLCP) ou des Carrefours de la nouvelle économie (CNE).

L'action du sous-ministre adjoint est appuyée dans chaque région par une équipe composée d'un minimum de cinq personnes.

## Chapitre 3 : La planification stratégique

L'exercice financier 1999-2000 fut marqué par l'adoption du plan stratégique triennal 1999-2002 du ministère des Régions. Ce plan s'articule autour des deux grands volets de sa mission qui appellent à la fois un partenariat avec les intervenants locaux et régionaux et une concertation avec les autres intervenants ministériels qui exercent une influence sur le développement local et régional :

- la mobilisation des intervenants locaux et régionaux autour de la prise en charge du développement de leur territoire et l'adoption d'une approche de partenariat pour les soutenir dans leurs démarches;
- la concertation et l'harmonisation des ministères et organismes gouvernementaux en vue d'une plus grande cohérence de l'action gouvernementale en matière de développement local et régional.

Les enjeux les plus significatifs pour le ministère en vue de réaliser les deux volets de sa mission sont les suivants :

- ***Enjeux liés à la mobilisation des intervenants locaux et régionaux***

  Quatre grands enjeux ont été identifiés : la mise en place des conditions facilitant la mobilisation des intervenants locaux et régionaux, le renforcement de la capacité d'action des CLD, la problématique particulière des jeunes et des femmes dans le développement local et régional et les arrimages nécessaires à assurer entre l'ensemble des intervenants locaux et régionaux.

- ***Enjeux liés au contexte économique***

  Deux grands enjeux liés au contexte économique ont été identifiés: le premier lié au contexte économique mondial et à la nécessité pour le Québec de développer une économie d'avant-garde pour mieux y faire face, et le second concernant la problématique particulière du développement des communautés rurales.

- ***Enjeux liés à la cohérence de l'action gouvernementale en matière de développement local et régional***

  Trois grands enjeux ont été identifiés : la concertation et l'harmonisation à assurer entre les ministères et organismes au sein de l'appareil gouvernemental québécois, l'interface État–régions, c'est-à-dire les arrimages à assurer entre l'action gouvernementale et les ententes cadre de développement conclues entre le gouvernement et les régions et enfin, la nécessité d'arrimer les interventions du gouvernement fédéral en matière de développement local et régional aux interventions du Québec en ce domaine.

- ***Enjeu lié à la nécessité de développer une expertise en matière de développement local et régional***

  Ce dernier enjeu porte sur la nécessité pour le ministère de se doter d'une expertise développée à partir d'une connaissance poussée de ce qui se fait ailleurs en ce domaine, notamment une connaissance des expériences plus prometteuses et des nouvelles tendances émergeant dans les autres pays. Cette acquisition de connaissances permettra au ministère d'avoir une bonne compréhension des problématiques et des enjeux en matière de développement local et régional et d'identifier des avenues de solutions possibles.

Les orientations stratégiques du ministère ainsi que les axes d'intervention et les objectifs qui en découlent sont principalement regroupés autour de trois grandes orientations :

**Orientation 1 Consolider le partenariat avec les milieux locaux et régionaux dans leurs démarches de prise en charge du développement de leur territoire**

Pour concrétiser cette première orientation, le ministère retient six grands axes ou stratégies d'intervention prioritaires :

*Axe 1 : Soutenir l'action des CLD dans la définition et la mise en œuvre des priorités et des stratégies locales développées par le milieu*

*Axe 2 : Soutenir l'action des CRD dans leurs démarches de concertation et de planification stratégique régionale*

*Axe 3 : Faciliter la mise en place d'arrimages fonctionnels entre les intervenants locaux et régionaux dans le respect des responsabilités qui leur sont propres*

*Axe 4 : Mobiliser les milieux locaux et régionaux autour des orientations de la nouvelle stratégie économique Québec Objectif emploi*

*Axe 5 : Favoriser une participation active et une prise en compte des besoins et des aspirations des jeunes et des femmes au sein des instances locales et régionales de développement*

*Axe 6 : Favoriser le développement global et durable des milieux ruraux et du milieu nordique*

**Orientation 2 Assurer la concertation des ministères et des organismes dans une perspective d'harmonisation et de cohérence de l'action gouvernementale**

Cette deuxième orientation du plan stratégique du ministère donne lieu à la définition de trois grands axes ou stratégies d'intervention prioritaires :

*Axe 7 : Mieux outiller le ministère des Régions et les conférences administratives régionales (CAR) dans leur rôle de concertation et d'harmonisation de l'action des ministères et organismes gouvernementaux*

*Axe 8 : Améliorer l'interface entre le gouvernement et les régions en fonction des planifications stratégiques régionales et des plans stratégiques ministériels*

*Axe 9 : Assurer, en matière de développement local et régional, le développement de partenariats ou d'ententes entre le Québec et l'extérieur*

**Orientation 3 Concevoir et mettre en œuvre des mesures de suivi et d'évaluation en matière de développement local et régional et développer une expertise en recherche et prospective**

Pour appuyer les deux premières orientations, le ministère met de l'avant une orientation générale qui chapeaute en quelque sorte les deux premières. Elle se traduit par la définition de deux axes prioritaires d'intervention :

*Axe 10 : S'assurer de la bonne gestion des fonds publics confiés aux organismes locaux et régionaux de développement tout en préservant le plus possible leur marge de manœuvre et d'action*

*Axe 11 : Développer un volet recherche et prospective au ministère en matière de développement local et régional*

# Chapitre 4 : Les principales réalisations du ministère

## 4.1 Le partenariat avec les milieux locaux : les centres locaux de développement

### 4.1.1 La mission et les responsabilités

La *Politique de soutien au développement local et régional* prévoit la mise en place d'un centre local de développement (CLD) dans chacun des territoires de municipalité régionale de comté (MRC) ou son équivalent. Le CLD est une corporation à but non lucratif agréée en vertu de la *Loi sur le ministère des Régions* dont la mission vise à mobiliser l'ensemble des intervenants locaux dans une démarche commune en vue du développement de l'économie et de l'emploi sur son territoire. Le CLD constitue un guichet multiservices qui donne accès à des mesures de soutien aux entreprises.

Au 31 mars 2000, dans les quinze régions placées sous la responsabilité du ministre des Régions, 103 CLD étaient accrédités.

Chaque CLD a comme principaux mandats :

- de regrouper ou de coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat au moyen d'un guichet multiservices et d'assurer le financement de ces services;
- d'élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi en tenant compte, notamment du plan stratégique établi par le conseil régional de développement (CRD) de son territoire ainsi que de l'entente cadre gouvernement-région;
- de concevoir, en tenant compte des orientations, des stratégies et des objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- d'agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi (CLE) de son territoire;
- d'assumer la responsabilité de la mise en œuvre de la mesure *Soutien aux travailleurs autonomes*;
- d'exécuter, sous l'autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et des organismes du gouvernement concernés par le développement local.

### 4.1.2 Le fonctionnement

Le gouvernement et les municipalités financent conjointement les CLD. En 1999, la participation financière du ministère des Régions représentait 48,8 M$ et celle provenant du milieu municipal 24,9 M$. Cette contribution financière de même que les mandats et les responsabilités du CLD sont précisés dans une entente de gestion conclue entre le ministre des Régions, la MRC ou son équivalent et le CLD.

Le conseil d'administration d'un CLD est composé de membres représentatifs des divers milieux présents dans la collectivité à desservir, notamment du milieu des affaires, tant des secteurs industriel, manufacturier que commercial, du milieu des travailleurs, y compris les syndicats, ainsi que des milieux agricole, municipal, coopératif, communautaire et institutionnel. En sont également membres d'office, mais sans droit de vote, les personnes suivantes : le responsable du CLD, le sous-ministre adjoint de la région concernée et le directeur du CLE. Enfin, les députés de l'Assemblée nationale ont le droit de participer, sans droit de vote, aux différentes instances.

Dans l'ensemble, la catégorie de membres la plus représentée au sein des CLD est celle des élus municipaux avec 33 % des sièges. Le milieu des affaires en occupe 16 %, le milieu institutionnel 10 %, le milieu communautaire 8 %, le milieu des travailleurs 6 %, les milieux agricole et coopératif 5 % chacun, et enfin les divers autres milieux 17 %.

Bien que partiellement dénombrée, la proportion de jeunes de moins de 35 ans se situe à près de 20 % et celle des femmes à près de 28 %.

### 4.1.3 Les outils financiers

Les CLD peuvent intervenir dans le financement des entreprises par l'intermédiaire de trois outils financiers dont ils sont les maîtres d'œuvre :

- un volet *Jeunes promoteurs* comportant une enveloppe de 4,4 M$ destinée exclusivement aux jeunes entrepreneurs de 35 ans et moins. L'aide prend la forme d'une contribution non remboursable pour faciliter la concrétisation de projets d'entreprises, la création d'une première entreprise ou la formation de l'entrepreneur. À ce montant s'ajoute une somme de 1,4 M$ relative au suivi des entreprises. Cette somme est gérée en partenariat avec l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ).
- un volet *Développement des entreprises d'économie sociale* pour soutenir la réalisation de projets mis sur pied par des organismes à but non lucratif

ou des coopératives dans le cadre du développement d'entreprises d'économie sociale. L'aide apportée par les CLD prend la forme d'une subvention. Le financement de ce volet se fait à même l'enveloppe « fonctionnement et économie sociale » du CLD. Cette enveloppe était de 29,4 M$ pour l'année civile 1999.

- un *Fonds local d'investissement* totalisant 15 M$ pour soutenir les entreprises en démarrage ou en expansion et dont les objectifs s'inscrivent dans les orientations de la politique d'investissement des CLD. L'aide accordée peut prendre la forme de prêt, de prêt participatif, de garantie de prêt, de cautionnement, d'acquisition d'obligations ou autres titres d'emprunt, de participation au capital-actions, au capital social ou autrement.

### 4.2 Le partenariat avec les milieux régionaux : les conseils régionaux de développement

Le partenariat avec les milieux régionaux en matière de développement régional prend principalement appui sur les CRD, organismes sans but lucratif constitués en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*. Ceux-ci sont reconnus par la *Loi sur le ministère des Régions* comme étant les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional. Les dix-sept régions administratives du Québec comptent un CRD dûment agréé en vertu de la *Loi sur le ministère des Régions*.

#### 4.2.1 La mission et les responsabilités

Les responsabilités des CRD sont essentiellement les suivantes :

- favoriser la concertation entre les partenaires de la région;
- définir la problématique du développement global de leur région et adopter un plan stratégique régional définissant les axes de développement et les priorités régionales;
- négocier et conclure une entente cadre de développement avec le gouvernement dans laquelle les parties conviennent des axes et des priorités de développement de la région;
- conclure des ententes spécifiques de régionalisation avec les ministères et organismes gouvernementaux pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour l'adaptation de l'action gouvernementale aux particularités régionales;
- assurer un suivi et procéder périodiquement à une évaluation de leurs actions régionales;
- donner des avis et faire des recommandations au gouvernement sur tout ce qui touche le développement de la région.

Des attentes particulières peuvent en outre être formulées aux CRD dans le cadre des ententes annuelles de gestion conclues entre le ministre des Régions et chaque CRD.

#### 4.2.2 Le fonctionnement

Les CRD sont représentatifs des principales forces politiques et socio-économiques de leur région. Ainsi, chaque CRD regroupe des représentants des élus municipaux de la région pour au moins le tiers des membres de son conseil d'administration. Il regroupe également les principaux intervenants régionaux dans tous les secteurs d'activité : le milieu des affaires et les syndicats, les agents de développement socio-économique, les organismes dispensateurs de services (commissions scolaires, cégeps, universités, régies régionales de santé, organismes culturels) et les divers groupes sociocommunautaires de la région. Les députés de l'Assemblée nationale peuvent également être membres du conseil d'administration du CRD situé sur le territoire de leur circonscription électorale.

Pendant l'exercice 1999-2000, le conseil d'administration des CRD comptait en moyenne 44 membres. Dans l'ensemble, la catégorie de membres la plus représentée au sein des CRD est celle des élus municipaux avec 39 % des sièges. Le milieu des affaires en occupe 10 %, le milieu institutionnel 9 %. Ensuite, viennent le milieu des travailleurs avec 4 % des sièges, le milieu communautaire 3 % et les milieux agricole et coopératif 2 % chacun. Il est à noter que la proportion de femmes faisant partie des conseils d'administration atteint 20 % des membres.

#### 4.2.3 Les mécanismes de concertation et de partenariat

##### *Le plan stratégique régional*

Le plan stratégique régional élaboré et adopté par le CRD est à la base de la concertation avec l'État qui conduit à la conclusion d'une entente cadre de développement dans chacune des régions. Ce plan stratégique est le résultat d'une démarche de concertation placée sous la responsabilité du CRD et met à contribution l'ensemble des intervenants concernés ou engagés dans le développement économique, culturel et social de la région. Il établit, pour un horizon de cinq ans, les grands objectifs ou axes de développement de la région. Pendant l'exercice 1999-2000, cinq CRD

ont élaboré et adopté une nouvelle planification stratégique en vue du renouvellement de leur entente cadre de développement, soit ceux des régions de l'Outaouais, de la Capitale Nationale, de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de la Côte-Nord.

### *L'entente cadre de développement*

L'entente cadre de développement constitue un outil privilégié de concertation et de partenariat entre le gouvernement et chacune des régions du Québec parce qu'elle permet de traduire, sous la forme d'un engagement mutuel, la contribution du gouvernement et de la région à la réalisation du plan stratégique régional. Elle prend la forme d'une convention d'une durée de cinq ans qui détermine les axes et les priorités de développement régional retenus conjointement par les deux parties.

Au cours de l'exercice 1999-2000, de nouvelles orientations ont été adoptées en vue de la mise en œuvre de la prochaine génération d'ententes cadres. Chaque entente cadre devra, pendant sa durée de cinq ans, être complétée par deux plans d'action qui viendront préciser les objectifs à atteindre pour chaque priorité retenue, établir les moyens d'action et définir des indicateurs de résultats permettant de vérifier l'atteinte des objectifs fixés. La mise en œuvre de la nouvelle génération d'ententes cadres a été amorcée en septembre 1999 avec la signature de l'*Entente cadre de développement de la région de l'Estrie*.

### *Les ententes spécifiques de régionalisation*

Une entente spécifique de régionalisation est une convention entre un CRD et un ministère ou un organisme gouvernemental et, le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre l'entente cadre ou prévoir des mesures en vue d'adapter aux particularités régionales l'action gouvernementale en matière de développement régional.

Au cours de l'exercice 1999-2000, 31 ententes spécifiques de régionalisation ont été négociées et signées entre les CRD et différents ministères et organismes gouvernementaux. Dans le but de favoriser et de faciliter la conclusion d'ententes spécifiques de régionalisation, le ministère des Régions a amorcé pendant l'exercice 1999-2000 la rédaction d'un fascicule à l'intention des ministères et des organismes gouvernementaux.

## 4.2.4 Le Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional (FDR) institué par la *Loi sur le ministère des Régions* a été mis en place en 1998-1999. Ce fonds comporte deux volets, soit les *projets structurants à caractère régional* et les *ententes spécifiques de régionalisation*. Le premier volet est affecté au financement de projets qui s'inscrivent dans les priorités concertées de la région et qui ont une incidence sur le développement de la région ainsi que sur la création ou le maintien d'emplois. Le volet *ententes spécifiques de régionalisation* est pour sa part destiné au financement de mesures pour la mise en œuvre des ententes cadres ou l'adaptation de l'action gouvernementale aux particularités régionales.

La gestion du FDR relève d'une responsabilité partagée entre le ministre des Régions et les CRD. Au cours de l'exercice 1999-2000, les engagements du FDR autorisés par le ministre des Régions totalisaient 20,4 M$, dont 14,5 M$ pour la réalisation de projets structurants et 5,9 M$ pour le financement de mesures prévues dans les ententes spécifiques de régionalisation.

Outre le FDR, le ministère des Régions a également consacré au cours de cet exercice financier un montant de 11 M$ au financement du fonctionnement des CRD. Cette contribution, versée sous forme de subvention, vise à couvrir les frais de fonctionnement des CRD et à leur permettre d'assumer leur mandat de concertation et d'élaboration de stratégies régionales de développement.

## 4.2.5 La Table Québec-régions

La Table Québec-régions (TQR) représente une instance officielle de concertation entre le gouvernement et les partenaires régionaux. Cette instance, reconnue par la *Loi sur le ministère des Régions* adoptée le 19 décembre 1997, a comme mandat de conseiller le ministre des Régions relativement à toute question touchant le développement local et régional. Par exemple, la TQR permet d'échanger sur les propositions et les mesures gouvernementales en matière de régionalisation, d'examiner les enjeux, les orientations et les propositions à portée stratégique ayant une incidence sur le développement des régions. Elle permet également de tenir des consultations sur l'impact régional des politiques sectorielles et de recommander au ministre des Régions ainsi qu'aux ministres sectoriels les pratiques et les stratégies appropriées en ce qui a trait aux modalités de mise en œuvre de mesures et de programmes gouvernementaux.

La TQR est formée, d'une part, du ministre des Régions et du ministre des Affaires municipales et de la Métropole et, d'autre part, du président de chacun des CRD.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la TQR a tenu cinq rencontres qui ont porté entre autres sur des consultations sectorielles menées par les ministères en région. D'autres thèmes y ont également été abordés, comme les mesures, les contenus et les modalités

de mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional.*

Cette période a de plus été marquée par des rencontres entre les partenaires régionaux et le premier ministre portant sur le thème de la régionalisation de l'administration gouvernementale et sur l'application de stratégies concernant la jeunesse et les aînés.

## 4.3 Le partenariat avec les milieux ruraux

### 4.3.1 Le cadre de référence en matière de ruralité

En octobre 1999, le ministère des Régions a rendu public le *Cadre de référence de la Politique québécoise de la ruralité : Pour une occupation dynamique du territoire,* adopté préalablement par le Conseil des ministres. Il s'agit d'un document qui présente les défis, les principes et les orientations qui serviront d'assise à l'approche gouvernementale en matière de ruralité. Largement diffusé dans toutes les régions du Québec et auprès de l'ensemble des intervenants locaux et régionaux, le cadre de référence a fait l'objet d'une consultation auprès de huit organismes nationaux (Solidarité rurale du Québec, l'Union des producteurs agricoles, Place aux Jeunes Inc., l'Union des municipalités, la Fédération québécoise des municipalités, la Fédération des commissions scolaires, l'Association des CLD du Québec et l'Association des Régions du Québec) et de quinze régions administratives par l'intermédiaire des CRD.

### 4.3.2 Les mesures de soutien au développement rural

Le ministère des Régions a assuré la gestion de quatre mesures de développement au cours de l'exercice 1999-2000 lesquelles ont permis de soutenir financièrement plusieurs dizaines de projets et de promoteurs des milieux ruraux.

#### *La mesure d'engagement des agents ruraux*

Au cours de l'exercice 1999-2000, cette mesure en était à sa troisième année d'application. Par l'intermédiaire des CLD, elle vise à mettre à la disposition des communautés rurales un agent de développement intervenant spécifiquement auprès de celles-ci. L'enveloppe budgétaire consacrée à cette mesure a atteint 1,1 M$ pendant cet exercice et a permis l'embauche de 57 agents ruraux répartis dans quinze régions administratives.

#### *La mesure de soutien aux produits du terroir*

Introduite en 1998, cette mesure a pris son véritable envol au cours de l'exercice 1999-2000. Elle vise à soutenir financièrement des projets agroalimentaires ou agroforestiers touchant la production d'un bien lié aux savoirs et aux savoir-faire traditionnels d'un territoire donné, possédant de surcroît un potentiel de marché. Cette mesure a appuyé 21 projets d'entreprises dans onze régions administratives pour un total de déboursés de 450 000 $. Elle est gérée en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Culture et des Communications et Solidarité rurale du Québec.

#### *La mesure de soutien aux initiatives nouvelles*

Cette mesure en est à sa troisième année d'existence et, par son intermédiaire, le ministère des Régions a participé financièrement à des initiatives innovatrices de développement qui, par leurs caractéristiques, favorisent l'exploration de nouveaux champs d'activités en milieu rural. Cette mesure a permis la réalisation de onze projets localisés dans sept régions administratives pour un total de déboursés de 240 000 $. Elle est gérée en collaboration avec Solidarité rurale du Québec.

#### *La mesure d'embauche d'étudiants en milieu rural*

Cette mesure permet aux milieux ruraux d'embaucher des étudiants pour effectuer des recherches et autres travaux favorisant l'amélioration de la connaissance des potentiels de développement dans les communautés rurales, afin qu'elles se donnent de nouvelles stratégies et de nouveaux outils de développement. Au cours de sa troisième année, cette mesure a permis au ministère des Régions de consacrer 222 184 $ à l'embauche de quelque 80 étudiants dans des projets qui se sont réalisés dans onze régions administratives.

## 4.4 Les partenariats gouvernementaux

### 4.4.1 Les comités interministériels

Dans le cadre de son rôle d'interlocuteur du développement local et régional auprès des différents partenaires gouvernementaux et des intervenants du milieu, le ministère des Régions a participé, au cours de l'exercice 1999-2000, aux travaux de divers comités interministériels nationaux :

- la Table des coordonnateurs aux Affaires autochtones;
- le Comité des répondants gouvernementaux sur la politique familiale;
- le Comité scientifique sur le colloque *Situation démographique et familles*;
- le sous-comité d'Investissement Québec sur la prospection étrangère;
- le comité Attitude Nord;
- le Comité de pilotage interministériel sur le projet de l'intégration spatiale des données socio-économiques;
- le Groupe de travail sur la banque de données des statistiques officielles;
- le Groupe de travail sur les banques de données sur les entreprises;
- le Comité interministériel de la route verte;
- le Comité interministériel sur la politique de reconnaissance et de financement des organismes communautaires;
- le Comité interministériel sur le plan d'action jeunesse;
- le Comité interministériel sur le programme *Villes et Villages d'art et patrimoine*;
- le Comité interministériel sur le plan d'action pour les personnes âgées;
- le Groupe des responsables de la planification stratégique.

### 4.4.2 Les conférences administratives régionales

La Conférence administrative régionale (CAR) est une structure de concertation et d'harmonisation interministérielles de l'activité gouvernementale en région en vue de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale sur son territoire dans ses dimensions économique, sociale et culturelle. Actuellement, on retrouve donc une CAR dans chacune des régions du Québec.

Le 9 février 2000, le gouvernement adoptait un décret visant à revoir la mission, les responsabilités et la composition des conférences administratives régionales.

À cet égard, les principales responsabilités d'une CAR quant au gouvernement et à ses organismes sont :

- d'effectuer périodiquement un bilan régional de l'ensemble des interventions gouvernementales en faisant ressortir la cohérence de ces interventions au regard du développement de sa région et de la qualité des services offerts aux citoyens;
- de contribuer à toute opération gouvernementale de régionalisation et de déconcentration dans une perspective de plus grande accessibilité des services aux citoyens, de simplification, de regroupement et d'amélioration de la qualité de ces services et d'un meilleur soutien au développement et à la création d'emplois à l'échelle de sa région;
- de formuler des recommandations concernant la réorganisation régionale des interventions de l'État destinées à soutenir le développement et la création d'emplois ainsi qu'à améliorer l'ensemble des services offerts aux citoyens dans sa région;
- de rendre compte périodiquement au ministre responsable de la région de l'état d'avancement des dossiers régionaux.

Les responsabilités d'une CAR au regard de l'action des intervenants en région sont :

- d'harmoniser l'élaboration de la position gouvernementale en vue de la négociation de l'entente cadre avec le CRD de sa région;
- de déterminer, conjointement avec le CRD de sa région, les mesures, les activités et les interventions pouvant faire l'objet d'ententes spécifiques de régionalisation avec les ministères et les organismes gouvernementaux;
- d'identifier les problématiques locales et régionales qui nécessitent la contribution de plusieurs ministères et de réunir les conditions favorables à la signature d'ententes spécifiques multisectorielles;
- de véhiculer au sein du gouvernement et de ses organismes les préoccupations, les besoins et les attentes exprimés par les milieux locaux et régionaux de sa région;
- de favoriser, par la consultation et la concertation avec le CRD de sa région, l'adhésion des partenaires locaux et régionaux à toute démarche significative en matière de régionalisation et de déconcentration des services gouvernementaux.

Le décret précise que la CAR est présidée par le sous-ministre adjoint de la région concernée ou par le sous-ministre adjoint au développement et aux projets du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, pour les régions de Montréal et de Laval.

Elle peut être composée du représentant responsable de la région de chaque ministère et organisme gouvernemental dont l'action a une incidence sur le développement de la région ou du mandataire désigné par ce représentant. Elle peut inviter, à titre d'obser-

vateur, des représentants du CRD ainsi que des représentants de tout autre organisme public ou parapublic dont l'action a une incidence sur le développement de la région.

## 4.5 Les autres programmes

### 4.5.1 Le Fonds conjoncturel de développement

Le Fonds conjoncturel de développement (FCD), sous la responsabilité du ministre des Régions, consiste en une contribution gouvernementale pouvant répondre à des besoins conjoncturels et permettant de réagir à des situations particulières et exceptionnelles dans certaines régions.

Au 31 mars 2000, les budgets engagés dans le FCD s'élevaient à 7,9 M$ et concernaient 121 nouveaux projets.

### 4.5.2 Les fonds régionaux de solidarité

En octobre 1995, le gouvernement du Québec a signé avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) un protocole d'entente par lequel les parties ont convenu d'agir à titre de partenaires aux fins de la création d'un fonds régional de solidarité (FRS) dans chacune des régions administratives du Québec. Le réseau compte dix-sept FRS, soit un par région administrative. Chaque FRS a comme mandat de contribuer au maintien et à la création d'emplois, de stimuler l'économie du Québec et de favoriser la formation des travailleurs en matière d'économie. Les investissements visés par le FRS dans les entreprises s'effectuent habituellement sous forme de participation et visent des interventions impliquant des sommes variant entre 50 000 $ et 500 000 $.

L'aide gouvernementale de soutien au fonctionnement des FRS s'est élevée à 3,2 M$ pour l'exercice financier 1999-2000.

### 4.5.3 Le Plan de relance de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Le 19 novembre 1999, le gouvernement du Québec a annoncé un plan de relance de 23 M$ pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine en vue d'appuyer la diversification économique et la création d'emplois structurants pour cette région. Ce plan de relance comporte cinq volets qui mettent à contribution plusieurs ministères et organismes : la création du Fonds de diversification économique (7 M$), l'accès à des expertises spécialisées (0,5 M$), la bonification du Fonds de création d'emplois municipaux (4 M$), des mesures et des projets spécifiques à court terme (8,1 M$) ainsi que des plans d'action ministériels liés au renouvellement de l'entente cadre de développement de la région et d'autres interventions structurantes (3,4 M$).

Ce plan d'intervention est sous la responsabilité d'un comité ministériel spécial présidé par le vice-premier ministre. Le ministre des Régions assume, quant à lui, la vice-présidence. La gestion de l'enveloppe totale du plan a été confiée au ministère des Régions. Le sous-ministre adjoint en région préside le comité régional mandaté pour coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan de relance en région.

### 4.5.4 La diversification économique des régions

Une enveloppe budgétaire de 50 M$ a été allouée au ministère des Régions afin de favoriser la diversification économique de douze régions du Québec qui ne disposaient pas de ressources propres à cette fin. Les douze régions visées sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-St-Jean, Mauricie, Estrie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides, Montérégie et Centre-du-Québec.

La mise en œuvre de cette intervention, qui prendra en compte l'ampleur des besoins et les priorités régionales, a été confiée à la Société de diversification économique des régions (SDÉR). Cet organisme sans but lucratif est géré par un conseil d'administration formé en majorité de partenaires du milieu et également de ministères tous impliqués dans le développement et la diversification économique des régions.

## 4.6 Les autres réalisations du ministère

### 4.6.1 L'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Le ministère s'est engagé dans les diverses mesures exigées par le plan gouvernemental pour la protection des renseignements personnels dans l'administration. Ainsi, il a désigné, dès le début de l'année financière 1999-2000, un responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le comité ministériel de protection des renseignements personnels a également été créé. Il a adopté un plan d'action provisoire pour la protection des renseignements personnels dans l'attente des résultats d'une enquête sur l'état de situation des renseignements personnels auprès de l'ensemble du personnel du ministère. Il devrait éventuellement formuler l'énoncé d'une politique pour la protection des renseignements personnels et concevoir un plan d'action ciblé.

### 4.6.2 L'application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*

La *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* a été adoptée le 12 novembre 1996. Cette politique vise à inscrire le français au cœur des préoccupations de l'ensemble des ministères et organismes publics dans le but de renforcer le statut du français, langue officielle du Québec, d'en promouvoir la qualité et d'en répandre l'usage à titre de langue commune de tous les Québécois.

La politique vise également à redresser la situation et à faire en sorte que l'Administration publique puisse dorénavant jouer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française en se dotant de pratiques convergentes et conformes à l'esprit de la Charte. Cette politique tient compte notamment du respect des droits de la communauté d'expression anglaise et des communautés autochtones et également des conditions particulières liées à l'établissement des immigrants au Québec.

La politique linguistique du ministère des Régions est entrée en vigueur en février 2000. Elle fait ressortir notamment le cadre général d'application, les principes généraux ainsi que les éléments reliés à l'affichage, à la langue écrite, à la langue parlée et à la langue de travail.

### 4.6.3 L'application de la *Loi sur le tabac*

À la suite de l'adoption de la *Loi sur le tabac* le 17 juin 1998 et de sa mise en application le 17 décembre 1999, le ministère des Régions a pris les mesures nécessaires afin d'implanter cette nouvelle législation avec souplesse et dans le respect de tous les employés du ministère.

Dans le cadre de l'application de la *Loi sur le tabac*, les responsabilités du Service des ressources humaines au sein du ministère ont été les suivantes au cours de l'exercice 1999-2000 :

- coordonner l'ensemble des activités et assister les divers intervenants en matière de protection des non-fumeurs;
- fournir au personnel l'information relative à la *Loi sur le tabac*;
- mettre sur pied diverses activités de sensibilisation visant à venir en aide aux personnes intéressées à cesser de fumer, soit par le biais de kiosques d'information, de conférences ou de sessions de groupes.

# Chapitre 5 : Les activités du ministère en région

## 5.1 Les réalisations communes à toutes les régions

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, les bureaux régionaux du ministère des Régions ont participé à diverses activités liées à leurs responsabilités et à l'exécution de différents mandats spéciaux.

### *Politique de soutien au développement local et régional et Loi sur le ministère des Régions*

- soutien administratif aux centres locaux de développement (CLD), participation aux comités exécutifs et aux conseils d'administration, participation aux travaux d'élaboration des plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi, suivi des ententes de gestion entre le ministère des Régions, les municipalités régionales de comté (MRC) et les CLD, maintien de relations continues entre les MRC et les CLD;
- coordination des activités courantes liées à la gestion des programmes et des mesures du ministère des Régions en concertation avec les partenaires locaux et régionaux;
- concertation avec le conseil régional de développement (CRD) et les autres acteurs locaux et régionaux;
- signature et suivi de la nouvelle entente de gestion;
- suivi des programmes du ministère des Régions, du CRD et des CLD : Fonds conjoncturel de développement, Fonds de développement régional, Fonds local d'investissement, Jeunes promoteurs, Développement des entreprises d'économie sociale;
- coordination des travaux de la Conférence administrative régionale (CAR);
- collaboration et suivi des étapes d'implantation des Carrefours de la nouvelle économie (CNE).

### *Cadre de référence en matière de ruralité et mesures de soutien au développement rural*

- participation aux travaux du comité régional sur le développement rural;
- consultation publique régionale sur le cadre de référence en matière de ruralité;
- gestion et suivi des mesures sur le développement rural, soit l'engagement d'agents ruraux, l'embauche d'étudiants, les projets d'initiatives nouvelles en milieu rural et le soutien aux produits du terroir.

### *Fonds de lutte contre la pauvreté*

- participation au comité régional de sélection des projets du Fonds de lutte contre la pauvreté (FLCP) par la réinsertion au travail.

### *Économie sociale*

- suivi des activités des comités régionaux d'économie sociale (CRES) au sein des CRD;
- participation aux travaux du comité régional de suivi du Forum sur le développement social.

### *Condition féminine*

- promotion de la cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine portant sur *La place des femmes dans le développement des régions*;
- participation aux activités du Réseau gouvernemental des responsables du dossier de la condition féminine coordonné par le Secrétariat à la condition féminine;
- production du bilan triennal 1997-2000 des interventions des bureaux régionaux et du ministère en matière de mise en œuvre de la cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine;
- animation du réseau des responsables régionaux de la condition féminine du ministère des Régions et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

### *Autres activités*

- participation aux activités des Forums jeunesse régionaux et suivi des mesures engagées pour la préparation du Sommet du Québec et de la jeunesse.

# Organigram

## DU MINIST

Québec

Ministère
des Régions

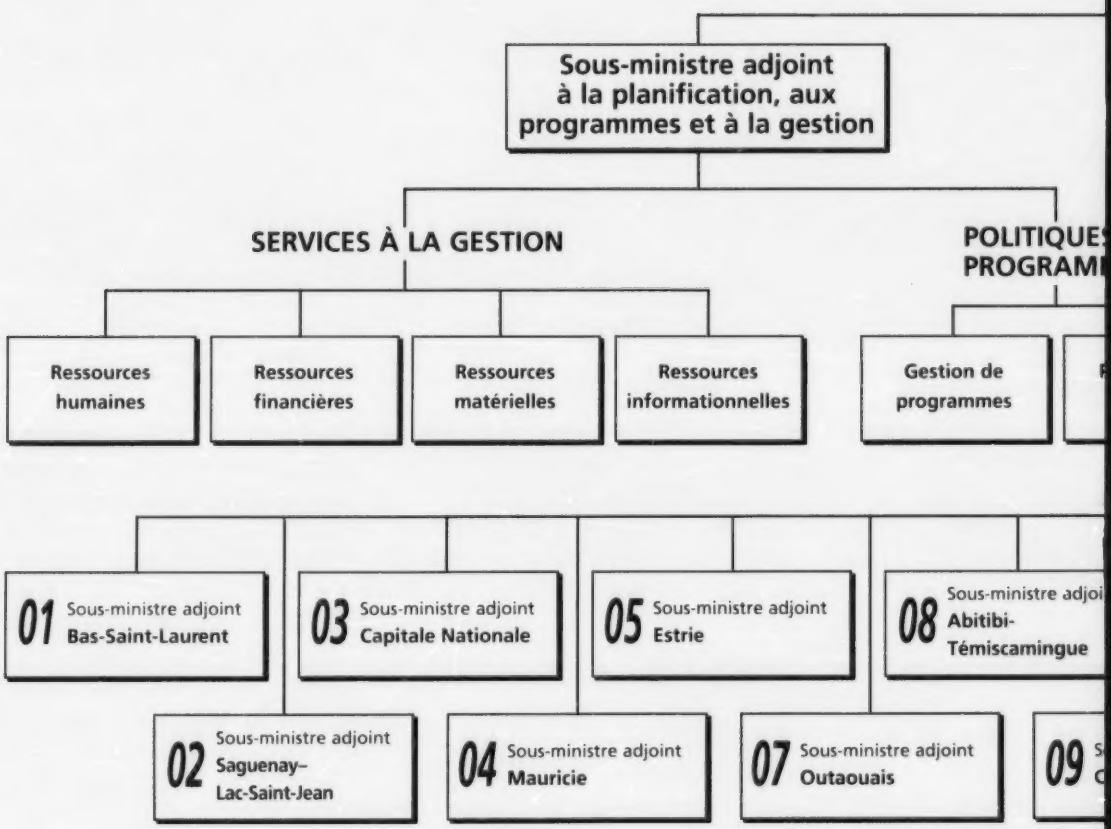

# e

## RE DES RÉGIONS

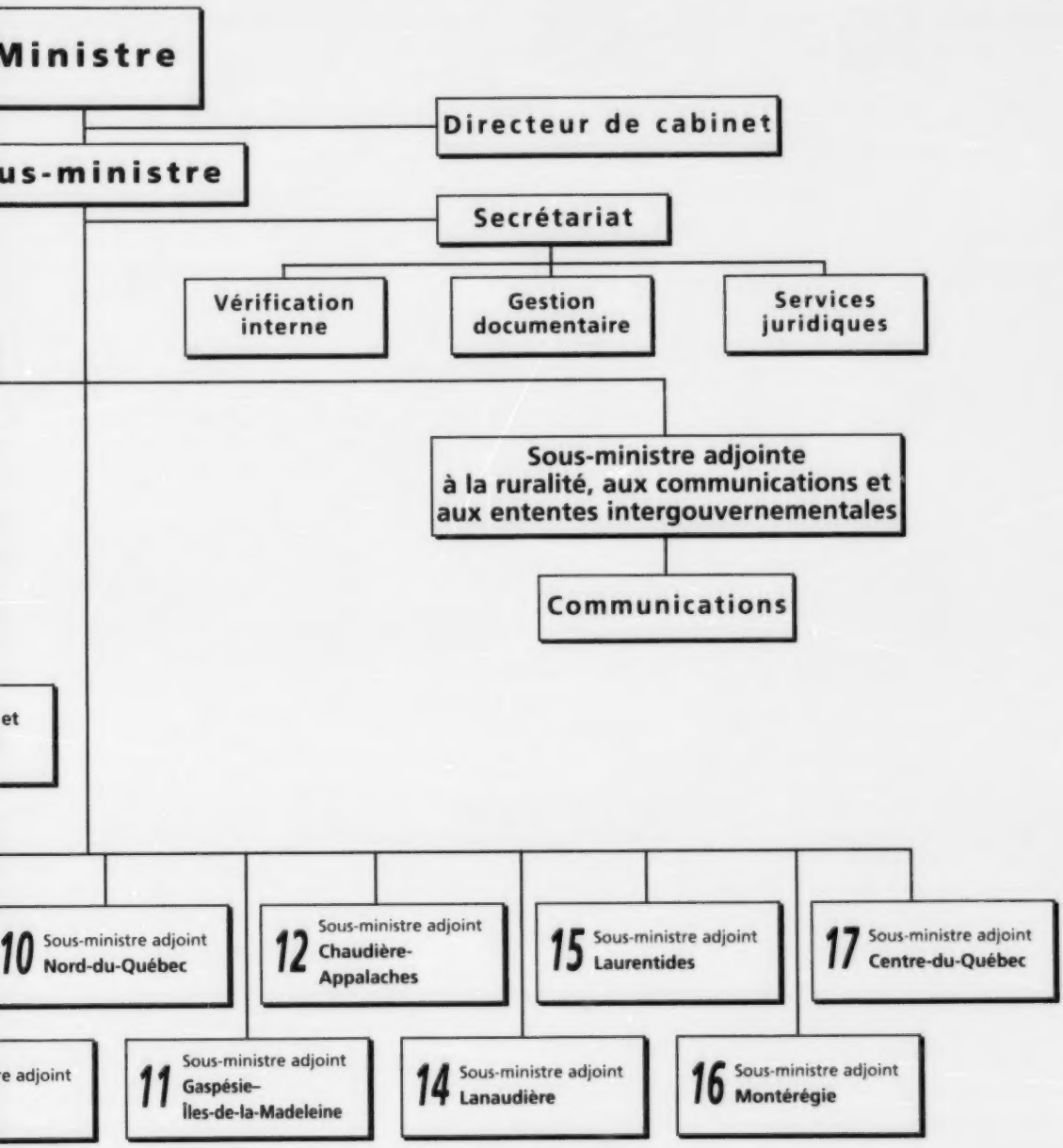

## 5.2 Les réalisations spécifiques à chaque région

### Bas-Saint-Laurent (01)

#### *Entente cadre de développement*

- conclusion de la première entente cadre quinquennale signée entre le gouvernement et le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent;
- participation à la planification stratégique du CRD en vue de l'élaboration d'une nouvelle entente cadre de développement.

#### *Ententes spécifiques de régionalisation*

- signature de trois ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - la mise en place d'un fonds de développement touristique pour la région touristique de la Gaspésie;
  - le développement des centres de la petite enfance et des garderies;
  - la gestion et la mise en valeur du territoire intermunicipal du Bas-Saint-Laurent.
- collaboration aux travaux pour l'élaboration de trois ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - la mise en place d'un programme d'aide financière à la prospection minière;
  - le développement de la mariculture;
  - la régionalisation de l'immigration.

#### *Réalisations particulières*

- participation à l'élaboration du document intitulé *Le développement social : une priorité pour le Bas-Saint-Laurent*, dont ressortent trois défis, soit l'exclusion, l'exode et la lutte à l'abandon scolaire;
- collaboration avec le CRD au Plan d'action en matière de régionalisation de l'immigration et tenue d'un forum sur le sujet;
- participation aux discussions visant à transférer aux bénéficiaires la propriété du barrage du lac Morin.

#### *Conférence administrative régionale*

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - la nouvelle économie;
  - la forêt;
  - l'éducation;
  - la sécurité civile;
  - la ruralité;
  - la jeunesse;
  - l'immigration;
  - les autochtones;
  - les sciences et les technologies de la mer;
  - le réseau Intranet en économie et en emploi.

### Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

#### *Entente cadre de développement*

- organisation et tenue d'une rencontre annuelle avec le Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour effectuer le bilan de l'an un de la mise en œuvre de l'entente cadre 1998-2003 et des ententes spécifiques de régionalisation et pour convenir d'un programme d'action annuel.

#### *Ententes spécifiques de régionalisation*

- négociation d'ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - la recherche sur la forêt boréale;
  - les centres de la petite enfance et les garderies;
  - la prévention de l'abandon scolaire;
  - les arts, la culture et les communications;
  - l'environnement et le développement durable.
- signature des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - les arts, la culture et les communications, dont le développement des bibliothèques publiques et l'introduction des nouvelles technologies de l'information et des communications dans les organismes culturels et les médias communautaires;
  - le développement des centres de la petite enfance et des garderies.

#### *Conférence administrative régionale*

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - les modalités de mise en œuvre des nouvelles orientations d'action de la CAR;
  - l'expérience pilote de consultation du milieu sur le plan d'action du ministère des Ressources naturelles en région;
  - la rédaction d'un bilan annuel régional de l'ensemble des interventions gouvernementales pour la mise en œuvre de l'entente cadre de développement.

***Comités ministériels régionaux ou multipartites***

- participation à différents comités ministériels régionaux ou comités multipartites portant sur :
  - le Plan de transport intégré du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
  - l'environnement;
  - la forêt boréale;
  - la diversité biologique;
  - la régionalisation de l'immigration;
  - les femmes et le développement régional.

## Capitale Nationale (03)

***Entente cadre de développement***

- analyse et révision de la planification stratégique 1999-2004 du Conseil régional de concertation et développement de la Capitale Nationale et rédaction d'un avis ministériel.

***Ententes spécifiques de régionalisation***

- signature d'une entente spécifique de régionalisation portant sur le développement des centres de la petite enfance et des garderies;
- participation à la mise en œuvre de la programmation de l'entente spécifique de régionalisation portant sur le rayonnement international de la région;
- négociation d'une entente spécifique de régionalisation portant sur l'élaboration du volet social de la planification stratégique du CRD;
- participation au comité de suivi et à l'évaluation de l'entente spécifique de régionalisation portant sur l'immigration;
- participation aux travaux d'élaboration d'une entente spécifique de régionalisation portant sur le développement agroalimentaire.

***Réalisations particulières***

- mise en place d'une structure organisationnelle intégrée permettant la mise en œuvre de deux politiques gouvernementales, soit la *Politique de soutien au développement local et régional* et la *Politique relative à la Capitale Nationale*, dans la région de la Capitale Nationale;
- participation aux activités du Groupe de rayonnement international de la région de la Capitale Nationale;
- élaboration d'un plan d'action pour le Bureau de la Capitale Nationale;
- contribution à la réalisation d'un cahier spécial du journal *Le Soleil* intitulé *Québec sans frontières, la capitale et ses régions ouvertes sur le monde;*
- signature de l'entente de gestion avec le CLD de l'Ouest de la Communauté urbaine de Québec.

## Mauricie (04)

***Entente cadre de développement***

- participation à la planification stratégique du Conseil régional de développement de la Mauricie en vue de l'élaboration d'une nouvelle entente cadre de développement.

***Ententes spécifiques de régionalisation***

- négociation et signature des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - la Mauricie, Capitale forestière canadienne 2001;
  - le développement des centres de la petite enfance et des garderies.
- négociation des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - l'accès au travail des personnes handicapées;
  - le développement social.

***Conférence administrative régionale***

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - la Réforme de la CAR-Mauricie;
  - la mise sur pied de deux groupes de travail :
    - Groupe de travail sur le développement local et régional;
    - Groupe de travail sur l'harmonisation et l'amélioration de la prestation des services gouvernementaux.

***Comités ministériels régionaux ou multipartites***

- participation à différents comités ministériels régionaux ou comités multipartites portant sur :
  - le Plan de transport de la Mauricie;
  - le développement du bassin de la rivière Saint-Maurice;
  - le concours *Par-dessus le marché* du Réseau d'aide aux jeunes entrepreneurs;
  - l'organisation de l'événement « La Mauricie, Capitale forestière canadienne 2001 »;
  - le partenariat de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

- la synergie de la Mauricie (en collaboration avec le Groupement des chefs d'entreprises);
- la mise en place de l'Association touristique régionale de la Mauricie (ATR).

### Estrie (05)

#### *Entente cadre de développement*

- signature de la première entente cadre de deuxième génération pour l'Estrie 1999-2004 entre le gouvernement et le Conseil régional de développement de l'Estrie à la suite de l'adoption de la planification stratégique régionale.

#### *Ententes spécifiques de régionalisation*

- suivi des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - l'environnement;
  - le bioalimentaire;
  - les mines;
  - les services éducatifs;
  - les centres de la petite enfance et les garderies.
- mise en marche des négociations relatives à plusieurs ententes spécifiques de régionalisation dont celle portant sur la condition féminine.

#### *Réalisations particulières*

- participation au Comité prospective des services publics pour l'an 2010 connu sous l'appellation *Prospective 2010*, comité qui doit relever le défi d'adapter les services gouvernementaux aux particularités de la région par une expérience pilote.

#### *Conférence administrative régionale*

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - l'accueil, la signalisation et les stationnements dans les édifices gouvernementaux;
  - l'organisation du Salon de l'emploi;
  - la situation de la main-d'œuvre, de la culture et des communications;
  - la mobilisation de la fonction publique;
  - la géomatique (implantation d'un système de localisation par satellite GPS).

### Outaouais (07)

#### *Entente cadre de développement*

- négociation en vue de la signature d'une nouvelle entente cadre 2000-2005 en fonction de la planification stratégique régionale et rédaction d'un avis ministériel.

#### *Ententes spécifiques de régionalisation*

- négociation et signature de deux ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - le développement des centres de la petite enfance et des garderies;
  - le développement des entreprises culturelles.

#### *Réalisations particulières*

- participation et collaboration avec le CRD à la création d'un centre intégré de l'entrepreneurship du réseau scolaire et régional;
- actualisation du portrait régional de l'Outaouais comprenant la situation de l'emploi en région, les principaux investissements depuis quatre ans ainsi que les dossiers majeurs en Outaouais;
- développement du concept de village d'entreprises dans la région de l'Outaouais en concertation avec le ministère de l'Éducation et les partenaires régionaux;
- révision de la composition des membres du conseil d'administration de la Société de diversification économique de l'Outaouais (SDÉO) dont l'objectif vise à faciliter la création, l'expansion ou la consolidation d'entreprises travaillant notamment dans le secteur de la technologie de l'information, de l'industrie touristique, de l'industrie culturelle, de la forêt et du bioalimentaire, particulièrement sur le territoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais.

#### *Conférence administrative régionale*

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - le bilan de l'activité gouvernementale 1994-1999 au regard du plan stratégique régional;
  - la réflexion et la définition de nouvelles collaborations interministérielles.

### Abitibi-Témiscamingue (08)

#### *Entente cadre de développement*

- négociation et production du projet d'*Entente cadre de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2000-2005* et démarche d'avis ministériel.

#### *Ententes spécifiques de régionalisation*

- signature des deux ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - la mise en œuvre de la politique familiale en Abitibi-Témiscamingue;

- l'amélioration de la situation touchant les personnes handicapées et animation des comités de suivi et de travail issus de l'entente.

- négociation d'ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - la création d'un fonds régionalisé visant le développement des entreprises culturelles;
  - le soutien à la formation d'entreprises et à la mise en place d'entreprises dans les secteurs forestier et agroalimentaire;
  - l'embauche et le maintien en poste d'agents ruraux;
  - la mise en place d'un fonds et d'un mécanisme visant à aider des organismes en situation de crise financière.

***Réalisations particulières***

- production de portraits socio-économiques concernant l'ensemble de la région et le territoire de la MRC Abitibi-Ouest;
- participation à l'élaboration d'une stratégie gouvernement-milieu visant à contrer la pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction au Témiscamingue;
- participation à la table d'enseignement professionnel et technique pour la planification triennale de l'offre de formation;
- production d'un portrait sommaire de la seconde transformation du bois en Abitibi-Témiscamingue et au Québec;
- production d'une recherche sur l'évolution de la richesse foncière des territoires de l'Abitibi-Témiscamingue (1992-1999);
- participation au symposium sur l'économie des terroirs;
- production d'un avis sur l'étude d'impact reliée à l'implantation d'une usine de panneaux de cèdre à Béarn.

***Conférence administrative régionale***

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - l'évaluation de l'entente de services conclue entre la CAR et une entreprise régionale de transport aérien (Propair);
  - la mise en place d'une table interministérielle des agents responsables des analyses régionales, des études et des recherches et préparation d'un inventaire des études disponibles sur la région;
  - le transport aérien;
  - la géomatique;
  - l'évaluation de l'entente cadre 1993-1998;
  - l'avis gouvernemental sur le plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue;
  - l'avis sur la révision des schémas d'aménagement des MRC;
  - le Fonds régional de création d'emplois;
  - la deuxième génération d'ententes cadres.

***Comités ministériels régionaux ou multipartites***

- participation à différents comités ministériels régionaux ou comités multipartites portant sur :
  - la révision du schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi-Ouest;
  - l'harmonisation de l'action des ministères et organismes à l'intention des organismes communautaires;
  - le Plan de transport de l'Abitibi-Témiscamingue et les consultations sur les études techniques du ministère du Transport;
  - la Route verte;
  - le Plan stratégique de développement et de marketing de Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

**Côte-Nord (09)**

***Entente cadre de développement***

- suivi de la mise en œuvre de la première entente cadre de développement 1995-2000;
- réalisation, conjointement avec le conseil régional de développement, du Bilan de l'entente cadre de développement 1995-2000;
- participation aux rencontres de consultation du milieu tenues dans le cadre du processus d'élaboration du Plan stratégique régional 1999-2004;
- élaboration et négociation de l'*Entente cadre de développement de la région de la Côte-Nord 2000-2005*.

***Ententes spécifiques de régionalisation***

- signature d'ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - le développement des centres de la petite enfance et des garderies;
  - l'élaboration d'une stratégie de lutte contre l'érosion des berges;

- le soutien au développement de la mariculture;
- la mise en place d'un fonds régional d'aide à la prospection minière.

- négociation d'ententes spécifiques de régionalisation portant sur:
  - la gestion des lots publics intramunicipaux;
  - le développement du Centre de recherche Les Buissons;
  - les services d'aide à l'exportation;
  - l'entrepreneuriat au féminin;
  - la mise en place d'une société de développement de l'industrie maricole;
  - le soutien de la recherche en mariculture.

***Réalisations particulières***

- contribution aux travaux du comité régional chargé de procéder à l'élaboration de la phase deux du Plan triennal de développement de la formation professionnelle et technique pour la région de la Côte-Nord;
- coordination des travaux du comité régional chargé d'élaborer un plan de gestion des berges de la Côte-Nord.

***Conférence administrative régionale***

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - les modalités de mise en œuvre des nouvelles orientations d'action de la CAR;
  - l'érosion des berges;
  - la condition féminine.

***Comités ministériels régionaux ou multipartites***

- participation à différents comités ministériels régionaux ou comités multipartites portant sur :
  - les centres de la petite enfance et les garderies;
  - l'intégration au travail des personnes handicapées;
  - la gestion des lots publics intramunicipaux;
  - la prévention de l'abandon scolaire;
  - la géomatique.

## Nord-du-Québec (10)

***Ententes spécifiques de régionalisation***

- conclusion de l'entente spécifique de régionalisation portant sur la culture et les communications dans la région administrative du Nord-du-Québec, secteur Baie-James;
- conclusion de l'entente spécifique de régionalisation portant sur le développement des centres de la petite enfance et des garderies, secteur Baie-James;
- négociation d'une entente spécifique de régionalisation portant sur l'optimisation des édifices de la localité de Radisson;
- amorce des négociations relatives à une entente spécifique de régionalisation portant sur les lots intramunicipaux des villes de Chibougamau et de Chapais.

***Réalisations particulières***

- élaboration de la stratrégie de développement du Nord-du-Québec;
- coordination du Comité de retombées économiques régionales d'Hydro-Québec et des sous-comités qui en découlent;
- participation aux Symposiums miniers de Mistissini et de Lebel-sur-Quévillon;
- participation à la mission Danemark-Finlande sur le développement particulier des régions nordiques.

***Conférence administrative régionale***

- coordination des travaux de la CAR portant sur la définition de la stratégie de développement du Nord-du-Québec.

***Comités ministériels régionaux ou multipartites***

- participation à différents comités ministériels régionaux ou comités multipartites portant sur :
  - les télécommunications pour les territoires du Nunavik et de la Baie-James qui regroupent à la fois des représentants des instances régionales de concertation, d'Hydro-Québec et des gouvernements du Québec et du Canada;
  - la Commission de la construction du Québec en ce qui a trait à l'adaptation des façons de faire de cet organisme dans le secteur de la Baie-James;
  - l'élaboration du bilan socio-économique de la Baie-James;
  - la réalisation du Plan de transport du Nord-du-Québec;
  - la Conférence socio-économique Katutjiniq réunissant des agents de développement des quatorze villages du Nunavik;

- la gestion de la forêt boréale de la Baie-James;
- le développement socio-économique de la Baie-James par le biais d'un comité interministériel et d'une Table des partenaires régionaux;
- les statistiques du Nord-du-Québec.

## Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)

### *Entente cadre de développement*

mise en œuvre du processus de renouvellement de la planification stratégique régionale et de l'*Entente cadre de développement de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 2000-2005*.

### *Ententes spécifiques de régionalisation*

- élaboration et négociation des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - le Fonds de développement touristique des Îles-de-la-Madeleine;
  - la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM).
- élaboration, négociation et signature des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - le développement du tourisme culturel pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
  - le Fonds de développement touristique de la Gaspésie.
- suivi des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - le plan de mise en valeur du cerf de Virginie;
  - le Fonds de développement touristique pour la Gaspésie;
  - les Tables de concertation en agroalimentaire;
  - le Fonds régional d'assistance à la prospection minière.

### *Réalisations particulières*

- mise en place du Fonds de développement touristique pour la région touristique de la Gaspésie qui dispose d'une enveloppe de 6 M$ sur une période de 4 ans;
- Pour contrer la détérioration des conditions économiques et de l'emploi prévalant dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Conseil des ministres a adopté, le 4 novembre 1999, un décret comprenant différentes mesures pour assurer la diversification de l'économie et la création d'emplois pour une somme de 23 M$. Le ministère des Régions a eu le mandat de coordonner l'ensemble de ces mesures. Ces budgets étaient destinés en priorité à la mise en place d'infrastructures et à la production de biens à valeur ajoutée dans les secteurs d'activité suivants : les pêches et l'aquiculture commerciales, la mariculture, les biotechnologies marines, l'agriculture, les forêts, le tourisme et les nouvelles technologies de l'information.

  Au 31 mars 2000, l'application de ces différentes mesures avait généré des investissements totalisant 11,4 M$ et la création de 584 emplois.

  Ces données sont ventilées comme suit :

  - Infrastructures routières, touristiques, de plein air — 4,9 M $ — 56 emplois
  - Fonds de diversification économique — 1,8 M $ — 80 emplois
  - Fonds de création d'emplois municipaux et Emploi-Québec. — 4,7 M $ — 448 emplois
- le Fonds de création d'emplois municipaux de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a été reconduit en 1999-2000; il disposait d'une enveloppe de 4,3 M$ et a créé près de 500 emplois temporaires.
- afin d'assurer sur le terrain une coordination régionale de l'action gouvernementale en matière de création d'emplois et de développement économique pour la région, la CAR a mis en place un comité de coordination sous la présidence du sous-ministre adjoint; ce dernier, en lien étroit avec le comité interministériel prévu pour la région, assumera la coordination de l'utilisation du Fonds de diversification et des nouvelles sommes consacrées à l'accélération des projets et mesures visant la création d'emplois structurants; le comité est composé de cinq membres permanents, soit des représentants du ministère des Régions, du ministère de l'Industrie et du Commerce, d'Emploi-Québec, d'Investissement-Québec et du CRCD.

### *Conférence administrative régionale*

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - l'élaboration d'un plan de relance pour la région;
  - la mise en place d'une stratégie pour les mesures d'emplois;
  - la participation à la réalisation de la planification stratégique régionale.

***Comités ministériels régionaux ou multipartites***

- participation à différents comités régionaux ou comités multipartites portant sur :
  - le Fonds de diversification économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
  - le Fonds de création d'emplois municipaux;
  - le Fonds de développement touristique;
  - la liaison maritime Chandler–Les Îles-de-la-Madeleine;
  - la Table de concertation du Rocher-Percé;
  - la relance de Murdochville.

**Chaudière-Appalaches (12)**

***Entente cadre de développement***

- suivi de la mise en œuvre de l'entente cadre de développement signée entre le gouvernement et le Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches dont l'échéance est prévue en mai 2002.

***Ententes spécifiques de régionalisation***

- suivi des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches;
  - l'implantation d'un programme d'aide financière à la prospection minière pour les régions de l'Estrie et de la Chaudière-Appalaches;
  - la gestion intégrée de l'eau dans le bassin de la rivière Chaudière.
- négociation et signature des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - la promotion touristique de la région de la Chaudière-Appalaches et du corridor international Chaudière-Kennebec;
  - le développement des centres de la petite enfance et des garderies.
- négociation d'une entente spécifique de régionalisation portant sur l'aménagement et le développement de la Route verte dans la région de la Chaudière-Appalaches.

***Réalisations particulières***

- réalisation d'une entente administrative entre les onze CLD de la Chaudière-Appalaches et le ministère de l'Environnement afin de favoriser la prise en compte des effets environnementaux de projets et d'accélérer le traitement des demandes de certificats d'autorisation environnementale;
- organisation du premier salon de la CAR de la Chaudière-Appalaches ayant comme objectif de faire connaître les programmes et services offerts par l'appareil gouvernemental régional et d'initier le réseautage entre les onze CLD partenaires de la région et les ministères et organismes de la CAR.

***Conférence administrative régionale***

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - le dépôt d'un rapport d'étape du Comité sur le rayonnement international de la région de la Chaudière-Appalaches;
  - le projet de production d'un profil socio-économique régional.

***Comités ministériels régionaux ou multipartites***

- participation à différents comités ministériels régionaux ou comités multipartites portant sur :
  - le bioalimentaire;
  - l'exportation;
  - le développement scientifique et technologique;
  - la restructuration des milieux en difficulté;
  - la consolidation des pôles urbains;
  - les jeunes;
  - la main-d'œuvre;
  - l'environnement;
  - le développement social;
  - l'économie sociale;
  - la place des femmes.

**Lanaudière (14)**

***Entente cadre de développement***

- mise en œuvre du processus de renouvellement de la planification stratégique régionale et de l'Entente-cadre de développement de la région de Lanaudière 1995-2000, notamment dans l'élaboration du bilan de l'action gouvernementale dans la région.

***Ententes spécifiques de régionalisation***

- élaboration et négociation des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - l'exportation;

- le développement social;
- la mise en valeur des milieux forestiers.

- élaboration, négociation et signature des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - le développement des centres de la petite enfance et des garderies;
  - le développement de la culture et des communications.
- suivi des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - les centres de la petite enfance et les garderies;
  - le développement de la culture et des communications;
  - l'immigration.

***Réalisations particulières***

- accompagnement et support technique auprès des municipalités et des organismes du milieu dans le cadre du programme de gestion des matières résiduelles.

***Conférence administrative régionale***

- coordination des travaux de six comités de la CAR : condition féminine, développement social, économie, géomatique, territoire, coordination de l'Entente cadre de développement de la région de Lanaudière.

***Comités ministériels régionaux ou multipartites***

- participation à différents comités ministériels régionaux ou comités multipartites portant sur :
  - Lanaudière économique;
  - le plan d'action sur l'internationalisation de Lanaudière;
  - le parc régional du lac Taureau;
  - le plan directeur de développement et de gestion du parc du Mont-Tremblant;
  - le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière;
  - le Pavillon de la rivière;
  - la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) des Seigneuries;
  - le chemin du Roy;
  - la Ferme-école de Lanaudière;
  - la forêt Ouareau;
  - le train de banlieue pour le secteur sud de Lanaudière;
  - le transport des marchandises;
  - la route axe est-ouest reliant Saint-Côme et Notre-Dame-de-la-Merci;
  - les stratégies de rétention des grandes entreprises localisées dans la MRC Joliette;
  - le logement des personnes âgées.

**Laurentides (15)**

***Entente cadre de développement***

- participation et suivi du plan de développement stratégique du Conseil régional de développement des Laurentides en vue de la signature d'une nouvelle entente cadre de développement.

***Ententes spécifiques de régionalisation***

- signature de l'entente spécifique sur la régionalisation des centres de la petite enfance et des garderies;
- négociation des ententes spécifiques de régionalisation portant sur le développement de l'agroalimentaire et le commissariat à l'exportation;
- suivi des ententes spécifiques de régionalisation portant sur :
  - la culture et les communications;
  - la mise en valeur des réserves fauniques Rouge-Matawin et Papineau-Labelle;
  - l'immigration et les immigrants investisseurs.

***Réalisations particulières***

- participation au Grand prix du tourisme des Laurentides, au Grand prix de la culture, aux tournées agroalimentaires des MRC, aux conférences de presse portant sur les projets majeurs de développement;
- réalisation du portrait socio-économique de la région;
- réalisation d'un répertoire portant sur la représentation détaillée des femmes au sein des instances décisionnelles locales et régionales : CRD, CLD, établissements de santé et de l'éducation, municipalités, organismes sectoriels, syndicats et autres organismes;
- suivi du dossier de la ligne électrique de 315W entre le poste du Grand-Brûlé (Saint-Jovite) et le poste Vignan (Hull).

***Conférence administrative régionale***

- coordination des travaux de la CAR portant sur :

- la préparation de la rencontre annuelle de concertation et la rédaction du document *Perspectives de développement*;
- la condition féminine;
- l'économie.

***Comités ministériels régionaux ou multipartites***

- participation à différents comités ministériels régionaux ou comités multipartites portant sur :
  - l'étude sur la nappe phréatique des Basses-Laurentides;
  - le Plan de transport des Laurentides;
  - le suivi du projet de la Route verte;
  - le Grand Montréal;
  - le transport des marchandises;
  - le parc d'Oka;
  - la station Mont-Tremblant.
- participation à la Table de concertation sur l'Immigration, au comité sur l'intégration des handicapés au marché du travail et au comité de condition féminine du CRD;
- participation au Comité action autonomie Antoine-Labelle;
- participation aux assemblées annuelles des organismes régionaux suivants : Regroupement des organismes communautaires, Association des professionnels en développement économique, Conseil de la Culture.

**Montérégie (16)**

***Entente cadre de développement***

- participation à la planification stratégique du Conseil régional de développement de la Montérégie devant conduire à la signature de la prochaine entente cadre de développement;
- participation aux quatre comités intersectoriels créés dans le cadre de la planification stratégique régionale : développement et valorisation du savoir, développement économique, développement social, développement international.

***Ententes spécifiques de régionalisation***

- participation aux travaux de mise en œuvre et à l'évaluation de l'entente spécifique de régionalisation portant sur la culture et les communications pour la couronne métropolitaine de la région;
- participation aux travaux de mise en œuvre des ententes spécifiques de régionalisation portant sur l'immigration et sur le développement des services de garde;
- coordination des travaux de mise en œuvre de l'entente spécifique de régionalisation portant sur la condition féminine et préparation du bilan de la première année.

***Réalisations particulières***

- coordination des travaux du comité portant sur la Fiducie environnementale de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- mise en place et participation au Comité d'adaptation de la main-œuvre (CAMO) des entreprises d'économie sociale en aide à domicile de la Montérégie;
- mise en place et animation d'une table de concertation tripartite réunissant le conseil régional, le ministère des Régions et les quinze CLD de la région;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation pour les responsables du dossier de l'économie sociale dans les CLD de la région.

***Conférence administrative régionale***

- mise sur pied de deux nouveaux comités de travail de la CAR : développement international et économie sociale;
- coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - le développement international;
  - le développement social;
  - le développement économique;
  - l'économie sociale;
  - la condition féminine.

***Comités ministériels régionaux ou multipartites***

- participation à différents comités ministériels régionaux ou comités multipartites portant sur :
  - la réouverture du Canal de Soulanges à la navigation de plaisance et l'implantation de Port Soulanges;
  - le dossier de décontamination et de mise en valeur de la baie Missisquoi.
- participation aux réunions du conseil d'administration et du comité exécutif du Conseil de développement du bioalimentaire de la Montérégie et du Centre de gestion des exportations de la Montérégie.

## Centre-du-Québec (17)

### *Entente cadre de développement*

- participation à la planification stratégique 1999-2004 du Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec en vue de la signature de la nouvelle entente cadre de développement;
- préparation d'un bilan de la contribution gouvernementale dans la région du Centre-du-Québec en lien avec les axes et les priorités de développement identifiés dans l'entente cadre de la région Mauricie–Bois-Francs pour la période de 1996-1999.

### *Ententes spécifiques de régionalisation*

- signature d'une entente spécifique de régionalisation portant sur le développement des centres de la petite enfance et des garderies;
- négociation d'ententes spécifiques de régionalisation portant sur la régionalisation de l'immigration et le développement du secteur agro-alimentaire.

### *Réalisations particulières*

- poursuite de la réorganisation des services gouvernementaux et de ceux du milieu découlant de la reconnaissance du Centre-du-Québec;
- mise en œuvre d'un projet d'histoire régionale;
- collaboration à l'élaboration d'un programme de formation en développement local en partenariat avec le Cégep de Victoriaville;
- participation au Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) portant sur la désinstitutionnalisation de l'hôpital Saint-Julien de Bernierville;
- recensement des différentes initiatives régionales visant à atténuer la problématique de pénurie de main-d'œuvre, particulièrement dans le secteur manufacturier;
- discussion sur une entente de partenariat entre l'Université du Québec à Trois-Rivières, le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec et la direction régionale du ministère des Régions.

### *Conférence administrative régionale*

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
  - l'élaboration de son premier plan d'action;
  - la planification stratégique régionale;
  - la production des avis ministériels pour les projets du Fonds de développement régional et autres mesures de développement régional;
  - le développement de la géomatique en partenariat avec les cinq MRC du territoire;
  - le partage de l'information ministérielle.

### *Comités ministériels régionaux ou multipartites*

- mise en place de quatre nouveaux comités composés de ministères et d'organismes :
  - un comité de professionnels chargé de recueillir les données pertinentes pour la réalisation d'un bilan socio-économique régional;
  - un comité ayant pour mandat d'élaborer une proposition régionale pour l'implantation des carrefours de la nouvelle économie;
  - un comité sur l'internationalisation de la région, lequel s'est affairé à dégager une vision et des priorités de développement en matière de relations internationales;
  - un comité sur l'immigration pour favoriser l'établissement de jeunes immigrants diplômés afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée présents dans la région.

# Annexe 1

## Budget des conseils régionaux de développement et du Fonds de développement régional

### Année financière 1999-2000

| | | Fonds de développement régional | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | État des engagements en 1999-2000 | | | | |
| RÉGIONS | Frais de fonctionnement des CRD | Budget disponible | Ententes spécifiques | Projets structurants | Total | Dépenses en 1999-2000 |
| Bas-Saint-Laurent | 701 500 $ | 2 495 542 $ | 360 560 $ | 1 273 334 $ | 1 633 894 $ | 1 198 950 $ |
| Saguenay–Lac-St-Jean | 612 055 $ | 1 437 284 $ | 376 944 $ | 777 284 $ | 1 154 228 $ | 540 425 $ |
| Capitale Nationale | 886 956 $ | 1 061 626 $ | 472 100 $ | 311 000 $ | 783 100 $ | 273 500 $ |
| Mauricie | 591 500 $ | 1 823 000 $ | 195 000 $ | 1 103 705 $ | 1 298 705 $ | 729 676 $ |
| Estrie | 591 500 $ | 1 485 000 $ | 607 500 $ | 1 190 000 $ | 1 797 500 $ | 1 068 500 $ |
| Outaouais | 646 940 $ | 1 658 340 $ | 290 200 $ | 663 112 $ | 953 312 $ | 647 944 $ |
| Abitibi-Témiscamingue | 691 500 $ | 1 806 748 $ | 131 500 $ | 1 840 298 $ | 1 971 798 $ | 1 756 299 $ |
| Côte-Nord | 633 533 $ | 1 889 511 $ | 622 500 $ | 1 462 332 $ | 2 084 832 $ | 825 687 $ |
| Nord-du-Québec | 1 058 775 $ | 1 894 904 $ | 45 000 $ | 745 835 $ | 790 835 $ | 543 011 $ |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 750 000 $ | 2 544 978 $ | 595 000 $ | 1 229 819 $ | 1 824 819 $ | 1 097 785 $ |
| Chaudière-Appalaches | 641 500 $ | 1 457 613 $ | 464 500 $ | 403 613 $ | 868 113 $ | 478 529 $ |
| Lanaudière | 625 945 $ | 1 896 300 $ | 420 000 $ | 800 610 $ | 1 220 610 $ | 522 550 $ |
| Laurentides | 691 500 $ | 1 600 000 $ | 550 653 $ | 941 186 $ | 1 491 839 $ | 850 890 $ |
| Montérégie | 851 541 $ | 1 492 019 $ | 694 302 $ | 376 365 $ | 1 070 667 $ | 697 596 $ |
| Centre-du-Québec | 591 500 $ | 1 870 330 $ | 75 000 $ | 1 422 395 $ | 1 497 395 $ | 899 225 $ |
| ARQ | 400 000 $ | — | — | — | — | — |
| **Total** | **10 966 245 $** | **26 413 195 $** | **5 900 759 $** | **14 540 888 $** | **20 441 647 $** | **12 130 567 $** |

Note : Les CRD des régions de Montréal et de Laval relèvent de la responsabilité de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole.

## Annexe 2

### Centres locaux de développement
### Source de financement 1999-2000

**Total des régions**

| Nom de la région | Contribution du ministère des Régions | | | | Contribution municipale |
|---|---|---|---|---|---|
| | Fonctionnement et économie sociale | Jeunes promoteurs | Fonds local d'investissement | Total | |
| Bas-Saint-Laurent | 2 218 143 $ | 338 609 $ | 869 809 $ | 3 426 561 $ | 1 010 071 $ |
| Saguenay–Lac Saint-Jean | 1 484 000 $ | 203 080 $ | 1 023 665 $ | 2 710 745 $ | 1 875 083 $ |
| Capitale Nationale | 3 268 057 $ | 391 858 $ | 1 947 571 $ | 5 607 486 $ | 3 418 808 $ |
| Mauricie | 1 911 367 $ | 186 698 $ | 1 053 433 $ | 3 151 498 $ | 989 761 $ |
| Estrie | 1 903 111 $ | 262 025 $ | 993 503 $ | 3 158 639 $ | 3 045 185 $ |
| Outaouais | 1 668 339 $ | 192 227 $ | 818 953 $ | 2 679 519 $ | 1 307 913 $ |
| Abitibi-Témiscamingue | 1 112 410 $ | 242 392 $ | 524 938 $ | 1 879 740 $ | 926 292 $ |
| Côte-Nord | 1 310 599 $ | 186 649 $ | 480 730 $ | 1 977 978 $ | 460 890 $ |
| Nord-du-Québec | 316 286 $ | 95 021 $ | 162 259 $ | 573 566 $ | 339 627 $ |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 1 990 112 $ | 324 328 $ | 476 675 $ | 2 791 115 $ | 450 000 $ |
| Chaudière-Appalaches | 2 613 137 $ | 434 923 $ | 1 200 956 $ | 4 249 016 $ | 1 438 821 $ |
| Lanaudière | 1 538 716 $ | 225 445 $ | 1 002 615 $ | 2 766 776 $ | 1 464 347 $ |
| Laurentides | 2 099 526 $ | 385 639 $ | 1 191 373 $ | 3 676 538 $ | 2 043 630 $ |
| Montérégie | 4 694 935 $ | 802 977 $ | 2 520 409 $ | 8 018 321 $ | 4 428 809 $ |
| Centre-du-Québec | 1 234 246 $ | 153 401 $ | 769 911 $ | 2 157 558 $ | 1 763 705 $ |
| **Total** | **29 362 984 $** | **4 425 272 $** | **15 036 800 $** | **48 825 056 $** | **24 962 942 $** |

# Annexe 3

## Mesures de soutien au développement rural

| Régions | Agents ruraux | Embauche d'étudiants | Iniatives nouvelles | Mesure du terroir | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Bas-Saint-Laurent | 80 000 $ | 62 500 $ | 40 000 $ | 35 000 $ | 217 500 $ |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 78 000 $ | 5 000 $ | — | 75 000 $ | 158 000 $ |
| Capitale Nationale | 80 000 $ | 2 500 $ | — | 90 000 $ | 172 500 $ |
| Mauricie | 80 000 $ | — | 21 000 $ | — | 101 000 $ |
| Estrie | 60 000 $ | 25 371 $ | — | 25 000 $ | 110 371 $ |
| Outaouais | 60 000 $ | 10 000 $ | — | 25 000 $ | 95 000 $ |
| Abitibi-Témiscamingue | 100 000 $ | 21 934 $ | 44 450 $ | 67 584 $ | 233 968 $ |
| Côte-Nord | 59 816 $ | — | — | 9 000 $ | 68 816 $ |
| Nord-du-Québec | 60 000 $ | 2 500 $ | — | — | 62 500 $ |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 60 000 $ | 12 379 $ | 73 000 $ | 49 666 $ | 195 045 $ |
| Chaudière-Appalaches | 100 000 $ | 57 500 $ | 20 000 $ | 24 750 $ | 202 250 $ |
| Lanaudière | 60 000 $ | 15 000 $ | — | — | 75 000 $ |
| Laurentides | 60 000 $ | — | — | 25 000 $ | 85 000 $ |
| Montérégie | 55 000 $ | — | — | — | 55 000 $ |
| Centre-du-Québec | 75 000 $ | 7 500 $ | 41 550 $ | 24 000 $ | 148 050 $ |
| Non régionalisé | 50 000 $ | — | — | — | 50 000 $ |
| **Total** | **1 117 816 $** | **222 184 $** | **240 000 $** | **450 000 $** | **2 030 000 $** |

## Annexe 4

**Répartition interrégionale des ententes spécifiques en vigueur et signées en 1992-2000**

| Région | En vigueur | Signées |
|---|---|---|
| 01 – Bas-Saint-Laurent | 8 | 2 |
| 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean | 7 | 2 |
| 03 – Capitale Nationale | 3 | 1 |
| 04 – Mauricie | 3 | 2 |
| 05 – Estrie | 5 | 2 |
| 07 – Outaouais | 3 | 2 |
| 08 – Abitibi-Témiscamingue | 6 | 2 |
| 09 – Côte-Nord | 8 | 4 |
| 10 – Nord-du-Québec | 2 | 1 |
| 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 8 | 3 |
| 12 – Chaudière-Appalaches | 4 | 2 |
| 14 – Lanaudière | 3 | 2 |
| 15 – Laurentides | 3 | 1 |
| 16 – Montérégie | 6 | 4 |
| 17 – Centre-du-Québec | 1 | 1 |
| **TOTAL** | **70** | **31** |

## ANNEXE 5

**Liste des bureaux régionaux**
**Ministère des Régions**

**01 – BAS-SAINT-LAURENT**
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
(418) 727-3566
(418) 727-3576 Télécopieur
bas-st-laurent@mreg.gouv.qc.ca

**02 – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**

3950, boulevard Harvey, 2e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
(418) 695-7970
(418) 695-8479 Télécopieur
saglac@mreg.gouv.qc.ca

**03 – CAPITALE NATIONALE**

Bureau de la Capitale Nationale
675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
(418) 521-3840
(418) 528-1410 Télécopieur
quebec@bcn.gouv.qc.ca

**04 – MAURICIE**

100, rue Laviolette, bureau 114
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
(819) 371-6617
(819) 371-6960 Télécopieur
mauricie@mreg.gouv.qc.ca

**05 – ESTRIE**
200, rue Belvédère Nord
4e étage, bureau 4.05
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
(819) 820-3155
(819) 820-3929 Télécopieur
estrie@mreg.gouv.qc.ca

**06 – MONTRÉAL***

Tour de la Place-Victoria, bureau 2.40
Case postale 83
Montréal (Québec) H4Z 1B7
(514) 873-8395
(514) 864-4335 Télécopieur
gaetan.desrosiers@metropole.gouv.qc.ca

**07 – OUTAOUAIS**

170, rue Hôtel-de-Ville
Bureau 7.120
Hull (Québec) J8X 4C2
(819) 772-3038
(819) 772-3968 Télécopieur
outaouais@mreg.gouv.qc.ca

**08 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

170, avenue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
(819) 763-3561
(819) 763-3462 Télécopieur
abitibi-temis@ mreg.gouv.qc.ca

**09 – CÔTE-NORD**

625, boulevard Laflèche
Bureau RC 711
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
(418) 589-4345
(418) 295-4199 Télécopieur
cote-nord@ mreg.gouv.qc.ca

**10 – NORD-DU-QUÉBEC**

511, Route 167
Case postale 70
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
(418) 748-7737
(418) 748-7841 Télécopieur
nord-du-quebec@ mreg.gouv.qc.ca

**11 – GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

220, rue Commerciale Est
Case postale 1360
Chandler (Québec) G0C 1K0
(418) 689-2019
(418) 689-4108 Télécopieur
gaspesie-idm@ mreg.gouv.qc.ca

Bureau local Îles-de-la-Madeleine

224, route Principale
Case postale 207
Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0
(418) 986-6023
(418) 986-5144 Télécopieur
idlm@ mreg.gouv.qc.ca

**12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES**

1055, boulevard Vachon Nord
Bureau 1
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M4
(418) 386-8677
(418) 386-8037 Télécopieur
chaudiere-appalaches@ mreg.gouv.qc.ca

**13 – LAVAL***

1555, boulevard Chomedey
Bureau 210
Laval (Québec) H7V 3Z1
(450) 680-6020
(450) 680-6002 Télécopieur
gaetan.desrosiers@metropole.gouv.qc.ca

**14 – LANAUDIÈRE**

138, rue Saint-Paul
Joliette (Québec) J6E 5G3
(450) 752-6866
(450) 752-6877 Télécopieur
lanaudiere@ mreg.gouv.qc.ca

**15 – LAURENTIDES**

10, rue Saint-Joseph
Bureau 306
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7
(450) 569-3126
(450) 569-3131 Télécopieur
laurentides@ mreg.gouv.qc.ca

**16 – MONTÉRÉGIE**

201, Place Charles-Lemoyne
4e étage, bureau 4.05
Longueuil (Québec) J4K 2T5
(450) 928-7643
(450) 928-7650 Télécopieur
monteregie@ mreg.gouv.qc.ca

**17 – CENTRE-DU-QUÉBEC**

62, rue Saint-Jean-Baptiste,
1er étage
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
(819) 752-2453
(819) 795-3673 Télécopieur
centre-du-quebec@ mreg.gouv.qc.ca

*Ces bureaux sont placés sous la responsabilité du ministère de la Métropole.

## Annexe 6

### Liste des conseils régionaux de développement

**01– BAS-SAINT-LAURENT**

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT
188, rue Évêché Ouest, bureau 202
Rimouski (Québec) G5L 4H9
(418) 724-6440
(418) 724-6054 Télécopieur

**02 – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
2155, de La Peltrie
Case postale 903
Jonquière (Québec) G7X 7W8
(418) 547-2102
(418) 547-2565 Télécopieur

**03 – CAPITALE NATIONALE**

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE
580, Grande-Allée Est, bureau 50
Québec (Québec) G1R 2K2
(418) 529-8475
(418) 529-6750 Télécopieur

**04 – MAURICIE**

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAURICIE
3450, boulevard Royal, bureau 200
Case postale 247
Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1
(819) 691-4969
(819) 691-4960 Télécopieur

**05 – ESTRIE**

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE
230, rue King Ouest
Bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9
(819) 563-1911
(819) 563-7800 Télécopieur

**06 – MONTRÉAL**

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
1555, rue Metcalfe, bureau 810
Montréal (Québec) H3A 1X6
(514) 842-2400
(514) 842-4599 Télécopieur

**07 – OUTAOUAIS**

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 203
Hull (Québec) J8Y 3Y3
(819) 770-2480
(819) 770-8678 Télécopieur

**08 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
170, rue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
(819) 762-0774
(819) 797-0960 Télécopieur

**09 – CÔTE-NORD**

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CÔTE-NORD
625, boulevard Laflèche, bureau 204
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
(418) 589-5781
(418) 589-5817 Télécopieur

**10 – NORD-DU-QUÉBEC**

CONSEIL RÉGIONAL NORD-DU-QUÉBEC
511, Route 167
Case postale 70
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
(418) 748-7737
(418) 748-7841 Télécopieur

Instance jamésienne

CONSEIL RÉGIONAL DE LA BAIE-JAMES
195, boulevard Matagami
Case postale 940
Matagami (Québec) J0Y 2A0
(819) 739-4111
1-800-516-4111
(819) 739-4809 Télécopieur

Instance crie

ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE
2, Lakeshore Road
Némiscau (Québec) J0Y 3B0
(819) 673-2600
(819) 673-2606 Télécopieur

Instance inuite

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT KATIVIK
Case postale 239
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
(819) 964-2035
(819) 964-2611 Télécopieur

**11 – GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
153-2, rue de La Reine
Gaspé (Québec) G4X 1T5
(418) 368-6171
1 800 463-6178
(418) 368-6052 Télécopieur

**12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES**

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
25, boulevard Taché Ouest
Bureau 102
Montmagny (Québec) G5V 2Z9
(418) 248-8488
(418) 248-4581 Télécopieur

**13 – LAVAL**

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LAVAL
1555, boulevard Chomedey
Bureau 110
Laval (Québec) H7V 3Z1
(450) 686-4343
(450) 686-8377 Télécopieur

**14 – LANAUDIÈRE**

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LANAUDIÈRE
365, boulevard Manseau
Joliette (Québec) J6E 3C9
(450) 759-4344
1 800 363-8606
(450) 759-7828 Télécopieur

**15 – LAURENTIDES**

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES LAURENTIDES
296, rue De Martigny Ouest
Bureau 100
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C9
(450) 436-3111
(450) 436-7477 Télécopieur

**16 – MONTÉRÉGIE**

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE
100, Place Charles-Lemoyne
Bureau 281
Longueuil (Québec) J4K 2T4
(450) 651-9041
(450) 442-0709 Télécopieur

**17 – CENTRE-DU-QUÉBEC**

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC
1352, rue Michaud
Drummondville (Québec) J2C 2Z5
(819) 478-1717
(819) 478-9617 Télécopieur

**ASSOCIATION DES RÉGIONS DU QUÉBEC (ARQ)**
888, rue Saint-Jean, bureau 410
Bureau 605
Québec (Québec) G1R 5H6
(418) 647-9112
(418) 647-0410 Télécopieur

## Annexe 7

### Liste des centres locaux de développement

**BAS-SAINT-LAURENT (01)**

CLD Matane (418) 562-1250
CLD Témiscouata (418) 899-9253
CLD Rivière-du-Loup (418) 862-1823
CLD La Mitis (418) 775-7089
CLD La Matapédia (418) 629-4212
CLD Rimouski-Neigette (418) 722-8766
CLD des Basques (418) 851-1481
CLD Kamouraska (418) 856-3340

**SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN (02)**

CLD Lac-Saint-Jean-Est (418) 662-6645
CLD Domaine-du-Roy (418) 275-2755
CLD Maria-Chapdelaine (418) 276-0022
CLD du Fjord du Saguenay (418) 693-1441

**CAPITALE NATIONALE (03)**

CLD de La Jacques-Cartier (418) 844-2358
CLD Portneuf (418) 285-4616
CLD Charlevoix (418) 435-3673
CLD Charlevoix-Est (418) 439-4614
CLD Québec-Vanier (418) 525-7771
CLD de l'Île d'Orléans (418) 829-0297
CLD Beauport (418) 666-6102
CLD Charlesbourg Haute Saint-Charles (418) 624-7900
CLD Côte-de-Beaupré (418) 827-5256
CLD de l'Ouest de la C.U.Q. (418) 653-2300

**MAURICIE (04)**

CLD du Haut-Saint-Maurice (819) 523-6111
CLD Maskinongé (819) 228-2744
CLD du Centre-de-la-Mauricie (819) 537-7249
CLD Francheville (819) 374-4061
CLD Mékinac (418) 365-6365

**ESTRIE (05)**

CLD du Haut-Saint-François (819) 832-4914
CLD Asbestos (819) 879-6643
CLD Memphrémagog (819) 843-8273
CLD du Val-Saint-François (819) 845-7871
CLD Coaticook (819) 849-7014
CLD du Granit (819) 583-4411
Société économique de développement de la région sherbrookoise (819) 821-5577

**OUTAOUAIS (07)**

CLD des Collines-de-l'Outaouais (819) 456-2121
CLD Papineau (819) 423-5491
CLD Pontiac (819) 648-5217
CLD Vallée-de-la-Gatineau (819) 449-7649
CLD de la CUO de l'Outaouais (819) 770-1380

**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)**

CLD Abitibi-Ouest (819) 333-2214
CLD Abitibi (819) 732-6918
CLD Rouyn-Noranda (819) 797-7142
CLD Vallée-de-l'Or (819) 874-4717
CLD Témiscamingue (819) 629-3355

**CÔTE-NORD (09)**

CLD Minganie (418) 538-3803
CLD Caniapiscau (418) 287-3506
CLD Manicouagan (418) 589-6497
CLD Basse-Côte-Nord (418) 787-2125
CLD Haute-Côte-Nord (418) 233-3230
CLD Sept-Rivières (418) 962-7677

**NORD-DU-QUÉBEC (10)**

CLD Kativik (819) 964-2035
CLD de la Baie-James (819) 739-4111

**GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE (11)**

CLD de la Côte-de-Gaspé (418) 368-7000
CLD des Îles-de-la-Madeleine (418) 986-2225
CLD de la Haute-Gaspésie (418) 763-2530
CLD Avignon (418) 794-2177
CLD du Rocher-Percé (418) 689-6678
CLD Bonaventure (418) 752-3333

**CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)**

CLD des Etchemins (418) 625-3904
CLD Bellechasse (418) 883-2249
CLD Desjardins (418) 837-4781
CLD de l'Islet (418) 598-6388
CLD de la Nouvelle-Beauce (418) 386-1608
CLD Montmagny (418) 248-5985
CLD Robert-Cliche (418) 397-4354
CLD des Chutes-de-la-Chaudière (418) 832-2222
CLD Beauce-Sartigan (418) 228-7810
CLD L'Amiante (418) 338-2188
CLD Lotbinière (418) 926-2205

**LANAUDIÈRE (14)**

CLD de l'Assomption (450) 589-8888
CLD des Moulins (450) 477-6464
CLD Montcalm (450) 831-3777
CLD Joliette (450) 752-5566
CLD Matawinie (450) 834-5222
CLD D'Autray (450) 836-7028

**LAURENTIDES (15)**

CLD Deux-Montagnes (450) 472-1502
CLD des Pays-d'en-Haut (450) 229-8052
CLD Rivière-du-Nord (450) 431-0707
CLD des Laurentides (819) 688-7335
CLD d'Argenteuil (450) 562-8829
CLD Antoine-Labelle (819) 623-3485
CLD Thérèse-de-Blainville (450) 430-6666
CLD Mirabel (450) 435-2800

**MONTÉRÉGIE (16)**

CLD Cœur de la Montérégie (450) 460-0202
CLD Beauharnois-Salaberry (450) 373-2214
CLD du Bas-Richelieu (450) 742-5933
CLD les Maskoutains (450) 773-4232
CLD Lajemmerais (450) 583-3303
CLD Vaudreuil-Soulanges (450) 424-2262
CLD Brome-Missisquoi (450) 266-4928
CLD Champlain (450) 646-3933
Conseil économique du Haut-Richelieu (450) 359-9999
CLD du Haut-Saint-Laurent (450) 829-2829
CLD Haute-Yamaska (450) 777-1141
CLD Acton (450) 546-3203
CLD Vallée-du-Richelieu (450) 464-4188
CLD des Jardins-de-Napierville (450) 245-7289
CLD Roussillon (450) 632-1440

**CENTRE-DU-QUÉBEC (17)**

CLD Bécancour (819) 298-2070
CLD Nicolet-Yamaska (819) 293-2997
CLD de l'Érable (819) 362-2333
CLD d'Arthabaska (819) 758-3172
Société de développement économique de
Drummondville (819) 477-5511